Convenons, par conséquent, que la Massore, toute minutieuse, tout interpolée et imparfaite qu'elle est, a servi, en un sens, *de haie à la loi* סיג לתורה *Saïeg Letora;* quoi qu'en aient écrit les Génébrard, les Cappel, les P. Morin, les le Chappellain, les Simon, les le Clerc, les Pfaffius (1), les P. Houbigant, les Kennicott, et tant d'autres qu'il est superflu de nommer. Eh! Que ne pourrait-on pas dire en faveur de la Massore, si le célèbre Buxtorf, qui la retoucha d'après ce qu'en avait d'abord donné R. Jacob ben Chaïim, eût pu la rétablir dans sa pureté primitive sur d'autres meilleurs manuscrits que le laps du temps a épargnés?

Pour prouver d'une manière invincible que les travaux de ces juifs ont été non seulement inutiles, mais encore dangereux, ainsi que plusieurs de nos critiques l'ont avancé, il leur reste à démontrer que notre texte hébreu imprimé, tel que nous l'avons reçu des Massorèthes, est essentiellement corrompu, ou que du moins il se trouve ainsi dépravé et altéré dans une partie de nos livres sacrés; qu'en un mot, il y a des fautes notables, qui touchent essentiellement au dogme et à la morale comme à la suite de l'histoire de l'ancien peuple hébreu. Or, comme nous osons défier tous ces critiques de jamais appuyer solidement une pareille assertion, puisqu'il n'est presque aucun passage ni presque aucun mot du texte original qu'on ait fortement vengé dans des écrits très-lumineux, il s'ensuit, par une conséquence nécessaire, que bien loin d'avoir porté un coup mortel à la conservation des manuscrits hébreux, les observations massoréthiques des docteurs juifs ont été réellement utiles. Remercions plutôt la divine Providence de ce qu'elle nous a suscité de tels hommes, qui n'ont rien oublié pour nous transmettre dans leur intégrité essentielle les monuments primitifs de la religion sainte.

Disons le encore : dans tous ses états, dans sa ruine, dans sa dispersion, tout nous prouve le zèle, la fidélité, la vigilance du peuple juif pour la garde du dépôt sacré de nos Ecritures hébraïques. Cet attachement pour leurs écrits sacrés ne doit point nous surprendre : ils sentent aujourd'hui, comme anciennement, que tout ce que contiennent les livres saints n'est qu'un perpétuel développement des oracles que le Seigneur avait fait rendre au milieu d'eux avant la chute de leur république. Mais ils en négligent le véritable esprit, pour s'attacher aux interprétations arbitraires de leurs faux docteurs. Voilà le bandeau dont parle l'Apôtre, et qui leur couvre les yeux dans la lecture de l'Ancien Testament (II *Ad Corinth.* III, 14, 15).

Ne passons pas sous silence un prodige qui ne peut que nous étonner, surtout lorsqu'on regarde le peuple juif avec les yeux de la foi. Quelle preuve plus éclatante en faveur de la divinité et de l'intégrité de nos Ecritures du Vieux Testament, que ce même miracle qui se perpétue au milieu de nous depuis plus de mille sept cents années? Il y a bien des siècles que les nations anciennes sont éteintes. Les Égyptiens, les Assyriens, les Perses, les Grecs et les Romains, tous ces grands peuples dont l'univers a tant parlé autrefois, n'existent plus : il ne nous en reste de souvenir que dans les fastes de l'histoire. Les Juifs sont le seul peuple échappé aux révolutions des siècles : il peut même remonter de nos jours jusqu'à son origine primitive. « Dieu a voulu, dit un savant écrivain, que cette singularité frappât l'esprit des hommes, afin qu'on en recherchât la cause pour remarquer les soins de la Providence dans la conservation de la postérité d'un homme, contre laquelle les révolutions les plus fréquentes, les afflictions, les persécutions les plus dures, des siècles en grand nombre, en un mot le temps qui dévore tout, ni l'inconstance des choses humaines, ne pouvaient rien. Un même sang qui coule d'âge en âge, de génération en génération depuis quatre mille ans, sans être ni altéré ni méconnu, ne coule pas, sans contredit, à l'aventure. La Providence y est marquée trop sensiblement pour ne pas s'en apercevoir. Elle a ses vues, cette Providence. Il était juste que les dépositaires des archives de l'Église, des titres de la religion à laquelle tous les peuples étaient intéressés, fussent connus de chacun. Il était à propos que ce peuple subsistât dans sa distinction des autres peuples, quoiqu'ils eussent rejeté le Messie promis, le Fils de Dieu, afin que l'on connût que la conformité de l'Évangile avec la loi, n'avait rien qui n'eût été prédit, et qu'enfin il fût manifeste à tous que c'était cet ancien peuple à qui Dieu fera miséricorde, lorsqu'il reconnaîtra le Sauveur que ses ancêtres ont rejeté (1). »

La nation juive, quoique dispersée et vagabonde depuis tant de siècles, toujours errante sur toute la face de la terre, étrangère partout, et partout haïe et méprisée, conserve donc encore soigneusement les titres de notre religion, qu'il nous importe tant de connaître. *Ces gardiens inquiets des livres de la foi*, dit très-bien un moderne (1), *sont précisément tels qu'ils devaient être pour nous les conserver.*

Il est temps de venir au projet que nous avons d'abord annoncé au commencement de nos remarques. Les considérations qui nous restent à faire là-dessus seront une suite des principes posés dans nos trois premiers mémoires. Les matières que nous y avons discutées tiennent toutes par quelque endroit à l'intégrité de l'original des écritures de l'Ancien Testament. Reprenons les travaux des modernes pour appuyer encore davantage ce que nous avons dit sur une question si intéressante.

servaient ni de points ni d'accents, se sont trompés d'une manière grossière. « Quando vero, domine, interrogasti num codex Scripturæ qui apud nos est, idem sit cum eo quem habent rabbanitæ; scias velim, in hac parte nullam esse inter nos dissensionem, discrimen nullum. Dispositio enim Scripturæ debetur viris synagogæ magnæ, ficubus (viris) optimis, super quibus sit pax; quo tempore inter eos nulla fuit controversia. Propterea apud nos (in codicibus nostris) nihil est vel superflui vel deficientis, nullum δευτερον πρωτερον, nullum keri aut kethib, extra eam Scripturæ dispositionem quæ adhuc apud rabbanitas exstat. Et correcti quidem illi codices apud nos sunt præstantissimi; lectionemque ben Naphtali sequimur, quemadmodum ex disciplina doctorum nostrorum per singulas generationes accepimus. » Mardochai, *Tractatus de Karæis, sive Responsio ad Triglandium*, cap. 12, Wolf. interprete. Confer. ejusd. Wolf. *Notas ad eumd. Tract., edit. primæ* pag. 155, seqq.

Il résulte de ce témoignage de Mardochai, que les caraïtes s'attachent, dans leur Bible, à la leçon des juifs orientaux et non à celle des occidentaux, comme le savant Wolfius l'a dit par inadvertance. *Biblioth. hebr.*, tom. II, pag. 436. Car il est constant, ainsi que l'observe le même Wolfius (*loc. cit.*, *tom.* I, *num.* 195, *pag.* 126 et seq.), que la leçon de Ben-Nephtali est reçue par les juifs d'Orient, ou de Babylone, et que ceux de la Palestine et des autres pays d'Occident lui préfèrent la leçon de Ben-Ascher.

Tirons de tout cela une conclusion fort naturelle. Voici deux sectes qui, de tout temps, ont eu l'une contre l'autre une haine qui n'a point de bornes. Si les juifs rabbanites avaient fait le moindre changement dans le texte hébreu, assurément les Caraïtes n'auraient pas manqué de leur en faire un crime : il en faut dire autant des rabbanites, si ceux ci s'étaient aperçus de quelque corruption insérée à dessein dans le texte par les caraïtes. Ni les uns ni les autres ne se sont jamais fait de pareils reproches. Donc leur unanimité de sentiment touchant nos Ecriture hébraïques est une preuve manifeste qu'elles nous ont été transmises par ces deux sectes avec toute la fidélité, et dans toute leur intégrité, essentielle.

(1) *Corollaria de integritate Scripturæ sacræ sub secundem orthodoxiæ revocata, inter ejusd. Primitias Tubingenses*, part. I, edit. Tubing, 1718, pag. 84 et seqq.

(1) M. Jaquelot, *Traité de la Vérité et de l'Inspiration des livres du Vieux Testament*, édit. d'Amsterdam, 1755, tom. I, ch. 9, pag. 107 et suiv.

(1) *L'Antiquité justifiée, ou Réfutation d'un livre qui a pour titre : L'Antiquité dévoilée par les usages.* Amsterdam, (Paris) 1766, pag. 140.

QUATRIEME ET DERNIERE EPOQUE.

DE L'INTÉGRITÉ DU TEXTE PRIMITIF DE L'ANCIEN TESTAMENT, JUSTIFIÉE PAR LES TRAVAUX DES MODERNES ET PAR LES DISPUTES LITTÉRAIRES SURVENUES TOUCHANT LE MÊME OBJET, DANS LES DIX-SEPTIÈME ET DIX-HUITIÈME SIÈCLES.

Jamais la république des lettres n'a enfanté autant d'écrits sur nos livres saints, qu'on en a vu paraître dans les deux siècles qui vont faire l'objet de ce IVe mémoire. Quand on considère cette multiplicité de volumes, tous ces traités tant généraux que particuliers, tous ces ouvrages didactiques, concernant nos divines Écritures, ne semble-t-il pas que l'on ne devrait plus s'attendre à de nouvelles découvertes? On dirait que l'antiquité sacrée et profane va désormais se montrer sans voile à nos yeux. On a fait des progrès étonnants dans la métaphysique, dans l'histoire, dans la chronologie, dans la physique, dans les mathématiques. La critique sacrée n'a pas été traitée avec moins de succès que les autres sciences. En un mot, les diverses branches de la littérature paraissent avoir été épuisées. Nos bibliothèques renferment, dans tous les genres, d'immenses trésors littéraires. Elles nous offrent tout ce que le génie a été capable d'inventer en différents temps. Nonobstant les pertes que les lettres ont essuyées, les modèles du moins, les germes de tous les ouvrages existent dans cette foule de volumes bons ou mauvais que nous possédons : il ne faut que développer ces germes pour en voir pousser d'excellents fruits.

Tant de découvertes intéressantes, tant de productions utiles, auraient-elles donc fixé les bornes de l'esprit humain pour le genre qui va nous occuper? Serions-nous incapables d'aller au delà de ce qu'une foule d'habiles littérateurs nous ont donné sur le texte de nos divines Écritures?

A l'exception d'un petit nombre de philologues qui vécurent dans le siècle passé, les vœux les plus ambitieux de nos plus célèbres hébraïsants ne tendaient qu'à voir maintenir notre texte hébreu dans cet état de correction et de splendeur auquel l'ont porté les Bomberg, les Justiniani, les Etienne (1), les Plantin, les Vitré, les Menassch ben Israël, les Jacob Lombroso, et quelques fameux imprimeurs juifs (2), tels que ceux de Soncino, les Joseph Athias et autres. On ne pensait pas même à exécuter un plan qui exigeait et des frais immenses et un travail très-opiniâtre. Mais toutes châtiées que sont nos éditions

(1) Les Bibles hébraïques de ce célèbre imprimeur sont plus recommandables par la beauté des caractères que par la correction. Robert Etienne en publia sa première édition à Paris en 1539-1544, voll. 2 *in*-4°; les caractères en sont gros et magnifiques; mais cette beauté ne s'y soutient pas également partout. Les prophètes postérieurs ou les grands et petits prophètes y sont assez mal imprimés. Etienne a suivi dans cette édition celle de Bomberg, de l'année 1521; mais il s'en faut bien qu'elle soit aussi correcte que celle-ci : la sienne est remplie d'erreurs dans les points voyelles, dans les accents, dans les lettres mêmes; et des mots entiers y sont quelquefois viciés. De plus il régne beaucoup de confusion dans la prophétie d'Osée, depuis le commencement jusqu'au chap. VI, vers. 8.

La IIe édition de Robert Etienne, faite à Paris en 1544-1546, voll. 8 *in*-16, en plus petits caractères d'une grande netteté, est beaucoup supérieure à la précédente pour la correction; cependant elle n'est point exempte de fautes dans les consonnes comme dans les points voyelles.

(2) Confer. Jul. Bartoloccius, *Bibliotheca magna rabbin.*, tom. I, pag. 452 et seqq.; Jo. Christoph. Wolfius, *loc. cit.*, tom. II, lib. 4, cap. 5, pag. 941 et seqq.

hébraïques, un examen sérieux et réfléchi aurait dû nous convaincre qu'il fallait de nouveau remonter aux sources elles-mêmes, recourir aux manuscrits échappés aux malheurs des temps par une bonté spéciale de la Providence, rapprocher le texte hébreu de nos anciennes versions, en les appréciant suivant les lois d'une critique sage et éclairée.

C'était la meilleure voie de pouvoir terminer bien des disputes qui divisaient les savants touchant l'état actuel de ce texte primitif. Il n'y avait pas aussi de moyen plus capable de confondre l'impie, comme le libertin, qui n'abuse que trop de nos disputes, pour s'inscrire en faux contre l'authenticité et l'intégrité des monuments de la révélation. C'était encore la seule voie de mettre au grand jour toute l'excellence, tout le prix, de ce texte original, même imprimé, de nos livres sacrés.

Une des principales causes qui nous ont privés d'une bonne partie d'un si grand ouvrage, c'est qu'on n'en a pas assez senti ni l'importance ni la nécessité. Ceux des critiques du siècle passé, comme les P. Morin, les Cappel et les Simon, dont les écrits sur le texte hébreu ont été une source de disputes qui durent encore, ne firent envisager ce plan d'ouvrage que sous un aspect trop défavorable pour le faire jamais goûter par le commun des hébraïsants. En partant des principes de ces auteurs, pouvait-on en effet considérer cet ouvrage d'une manière qui pût le rendre véritablement utile à la religion comme aux lettres? Ces écrivains, d'ailleurs de mérite, eussent dû se défendre davantage de certaines hypothèses qui ne leur donnèrent du langage des anciens Juifs que des idées très-limitées. L'étude des autres langues orientales qui jettent tant de traits de lumière sur la vraie intelligence d'une infinité de mots du texte primitif, et qui concourent toutes à en constater la pureté et l'intégrité; cette étude, dis-je, ne fut pas toujours cultivée, dans le siècle passé, avec cet esprit de discernement et de justesse, avec ce point de vue qui embrasse d'un seul coup d'œil des objets souvent opposés en apparence, qui conduisent cependant à un même but par la grande analogie que ces diverses langues ont ensemble.

Il ne tient qu'à nous d'employer les matériaux qui sont entre nos mains, les seuls propres à une entreprise de cette importance. Mais que ne faut-il pas pour élever un tel édifice, qui est immense?

Collationner notre texte original avec la plupart des manuscrits hébreux connus de notre temps; conférer ce texte avec les versions grecques, latines et orientales; extraire de ce fonds inépuisable de richesses des leçons toujours intéressantes, parce quelles doivent nécessairement répandre beaucoup de jour sur l'état d'intégrité, du moins essentielle, où se trouve encore l'original imprimé; faire disparaître, par cette voie de collation, ces légères fautes qu'il a pu contracter par l'inadvertance des copistes ou des imprimeurs; en un mot, ne rien oublier pour procurer de la Bible hébraïque une nouvelle édition aussi correcte qu'il soit possible; que ne connaissances ne demande pas une entreprise si vaste? Un plan de cette nature ne peut qu'effrayer le savant le plus instruit comme le plus laborieux. Quelles obligations ne contracterait pas avec le public éclairé le littérateur qui s'engagerait à remplir toute l'étendue d'un pareil projet? Mais ne le regardons point comme absolument impossible. Les travaux dont nous jouissons et ceux qu'un savant anglais (1) semble nous faire espérer depuis plusieurs années nous annoncent qu'on ne doit point désespérer de voir enfin exécuter ce plan, tout difficile qu'il est.

Il paraît qu'une partie de ces travaux est presque déjà faite, du moins l'a-t-on tentée, et nous en sommes d'abord redevables à un fameux critique du siècle passé. Sans recourir à nos Bibles polyglottes, par le moyen desquelles il n'est point difficile de se former soi-même un excellent dictionnaire (2) de langues orientales, nous nous épargnerions bien des fatigues pour montrer le rapport que ces différentes versions ont entre elles, en quoi elles paraissent plus ou moins s'éloigner de l'original hébreu, si M. Simon eût publié son abrégé (3) de la Polyglotte de Londres.

(1) Nous parlerons ci-dessous de ce que M. Benjamin Kennicott nous promet de relatif au même objet.

(2) Quand je m'exprime de la sorte, je n'ignore pas toutefois ce que de savants auteurs ont donné sur la même matière. (Voyez *Jo. Christoph. Wolfius, Historia Lexicorum hebraicorum. Wittembergæ* 1705, *in*-8°; *Biblioth. hebr., tom* II, *lib.* III, *cap.* 5, § 6, *pag.* 556 *et seq.*; 560 *et seq.*). Quoique nos anciennes versions soient défectueuses, ainsi que nous l'avons remarqué ailleurs, on voit néanmoins que les unes se soutiennent en plusieurs endroits où les autres manquent; et en les conférant ensemble il est incontestable qu'elles peuvent beaucoup servir à faire sentir la vérité grammaticale du texte primitif hébreu. Aussi Edmond Castel a-t-il infiniment mérité de la république des lettres par son grand Dictionnaire heptaglotte, qui sert d'Appendice aux Bibles polyglottes de Londres. Les écrivains qui ont marché sur les traces de ce docte lexicographe, comme les Nicolai, les Othon, les Stock, les Simonis, et autres, n'ont pas peu contribué aux progrès de la littérature hébraïque.

(3) M. Simon publia d'abord le projet de cet abrégé dans le catalogue des principales éditions de la Bible, à la suite de son Histoire critique du Vieux Testament (*pag.* 521, suiv.). Cette nouvelle Polyglotte devait être composée de l'original hébreu, du grec des LXX et de la version Vulgate latine, mais sans négliger les diverses leçons du texte hebreu-samaritain et des autres traductions soit grecques, soit orientales, ainsi que M. Simon s'en explique (*loc. cit.*). Voici comment notre critique effectua ce projet. Il mit aux marges mêmes de chaque feuillet d'un exemplaire de la Polyglotte de Londres et sur différents cartons toutes les variantes qu'offre l'arabe, le syriaque et les paraphrases chaldaïques : il y marqua les diverses leçons données par le keri-chetibh, en notant de plus celles des anciens interprètes, Aquila, Théodotion et Symmaque, etc., telles qu'on les trouve dans la même Polyglotte et dans les fragments qui nous restent des Hexaples d'Origène. Le savant père Houbigant a fait quelque usage de cet abrégé, qui appartenait à la bibliothèque de l'église cathédrale de Rouen, à laquelle M. Simon l'avait léguée par son testament, et où probablement on le conserve encore. Le P. Houbigant nous avertit même (*Prolegomena ad Biblia hebraica*

Ce ne serait point assez d'avoir une pareille collection (1) sur nos versions anciennes, telles que nous les trouvons dans nos Bibles polyglottes ou dans tout autre imprimé. Cette méthode aurait sans doute ses avantages; mais, comme il est incontestable que les anciennes versions présentent, dans quelques manuscrits, des leçons intéressantes qu'on ne doit point négliger, parce qu'elles appuient davantage (2) la lettre du texte primitif, il faudrait consulter ces mêmes manuscrits, pour rendre la collection plus complète :

cum notis criticis, etc., pag. 152), que M. Simon y a souvent corrigé des fautes de copiste et de typographie, qui se sont glissées dans les versions grecque, arabe et syriaque de nos Bibles polyglottes de Paris et de Londres. Il ajoute que le travail de M. Simon n'était cependant qu'ébauché sur la partie qui renferme le Pentateuque; qu'il n'y avait rien trouvé qui concernât les Nombres et le Lévitique; mais que les autres livres de l'Ecriture étaient pleins de notes marginales, de la manière que nous venons de le dire. Voyez *Novorum Bibliorum polyglottorum Synopsis*, *Ultrajecti*, 1684, pag. 5-9. C'est une lettre où ce projet est beaucoup plus étendu que dans son Histoire critique, etc., et que M. Simon adresse sous le nom d'Origène à Ambroise : ce dernier, qui n'est autre que M. Simon, lui répond sur le même sujet dans une autre lettre latine de l'impression d'Utrecht, 1685, *in*-8°, page 14 (voyez *Critobulus Hierapolitanus* [*Joan. Clericus*], *Epistola Origeni Adamantio, Synopseos novorum bibliorum polyglottorum auctori*. Elle se trouve insérée dans la réponse [de M. Simon] au livre intitulé : *Sentiments de quelques théologiens de Hollande* [*ejusd. Clerici*] *sur l'Hist. crit. du Vieux Test.*, etc., Rotterd. 1686, pag. 2 et seqq.; Jo. Christ. Wolf., *loc. cit.*, tom. 2, sect. 4, pag. 555 et seq.; Jacob le Long, *Biblioth. sacr.*, tom. I, cap. 1, pag. 5 et seq.).

(1) Vers le commencement de ce siècle, Richard Bentley avait aussi entrepris un recueil de diverses leçons sur les paraphrases chaldaïques, sur les versions syriaque et latine, sans oublier les traductions grecques des anciens interprètes (Voyez *Bibliothèque anglaise ou Histoire littéraire de la Grande Bretagne*, par Armand de la Chapelle, tom. IX, part. I, art. 2, pag. 22 et suiv.). Il y est dit de ce savant anglais, qu'avant l'âge de 24 ans il avait écrit de sa propre main un gros volume in-4° qui contenait des hexaples de sa façon. M. Bentley y avait placé dans la première colonne tous les mots hébreux de la Bible par ordre alphabétique. Dans les cinq autres colonnes, il avait recueilli les diverses interprétations de ces mêmes mots, tirées des versions chaldaïque, syriaque, latine et grecque des LXX, d'Aquila, de Symmaque et de Théodotion. Enfin il avait écrit un autre volume in-4° de variantes du texte hébreu, faites sur ces anciennes versions. R. Bentley forma même le dessein de collationner les manuscrits hébreux (Voyez *Wolf.*, loc. cit., tom. II, pag. 529). Mais il en a été de ces deux entreprises comme du projet qu'il avait eu en vue de donner une édition du texte grec du Nouveau Testament, conférée avec tous les manuscrits qu'il aurait pu recouvrer (Voyez la même *Bibliothèque anglaise*, loc. cit., tom. VIII, art. 3, pag. 83 et suiv.; tom. IX, art. 1 et suiv., pag. 1 et suiv.; 19 et suiv.; tom. X, art. 2, pag. 74 et suiv.; *Bibliothèque britannique*, janvier, etc., 1744, tom. XXII, part. II, pag. 276 et suiv.; Joan. Jacob. Wetstenius, *Prolegomena in Nov. Testamentum græcum a se recensitum*, edit. Amstelædam., 1751, tom. I, pag. 155 et seqq.; *Bibliothèque raisonnée des ouvrages des savants de l'Europe*, juillet, etc., année 1751, tom. XLVII, part. I, pag. 60).

(2) Voyez la savante lettre de M. Bjornstahl, à la fin de ce traité.

nouvelle tâche aussi immense que la première.

En rapprochant ainsi du texte hébreu nos anciennes versions grecques, latines et orientales, il y aurait même un choix à faire parmi les variantes qu'elles peuvent donner. Telle ou telle leçon offre, au premier aspect, des diversités qui ne sont qu'apparentes (1); et, si elles sont réelles, il est essentiel d'examiner attentivement et sans préjugés, quelle en a été la véritable cause (2). En vain entreprendrait-on encore une telle

(1) Voyez ci-dessus.

(2) La langue hébraïque n'est point telle que se l'imagine le vulgaire des hébraïsants, dit très-bien un savant moderne. Sublime dans ses idées, simple dans ses détails, brillante dans ses expressions, obscure par son génie, riche en figures, pauvre en termes : voilà son portrait en peu de mots (*Lettres de M. l'abbé de ***, ex-professeur en hébreu en l'université de ***, au S. Kennicott, Anglais*, etc., IIIe *lettre, pag.* 42, *à Rome*, (Paris, 1771). Le latin et le grec, très-fertiles en termes, tiennent au contraire une marche opposée au langage des anciens Hébreux : il en est de même de nos langues d'Occident. De là il résulte qu'un traducteur grec ou latin sera exposé à commettre bien des erreurs dans sa version, s'il ne sait apprécier la richesse des figures de la langue hébraïque, en un mot s'il n'en possède à fond le génie. Supposez même que l'un et l'autre connaissent tout ce qui est de la dépendance de cette langue, ils se trouveront obligés de suppléer souvent, dans leur traduction, aux réticences, aux éuallages qui caractérisent l'idiome hébreu. Ainsi pour juger compétemment des diversités de leçons qu'on trouvera entre l'hébreu et les versions grecques et latines, on ne peut trop s'appliquer à étudier le caractère distinctif de ces trois langues.

Suivons ces principes relativement aux autres langues orientales, telles que le chaldéen, le syriaque et l'arabe. Celle des anciens Hébreux, et nous l'avons souvent inculqué, a ses plus intimes rapports avec les principales langues de l'Orient. Aussi est-ce un sentiment unanime parmi les savants qu'on ne peut entendre parfaitement l'hébreu sans la connaissance de ces langues qui en sont comme des dialectes. Cette connaissance épargnerait souvent aux commentateurs la peine de tenter des corrections très-hasardées et dangereuses, qu'ils font au texte, sur lequel on ne doit pas prendre de si grandes libertés. C'est une observation que fait M. de Guignes dans son excellent Mémoire manuscrit (part. II), que j'ai cité ci-dessus. Notre savant académicien ajoute, au même endroit, que, faute de cette connaissance, on entreprend de rétablir cet accord que l'on suppose devoir exister entre le genre et le nombre; on regarde comme faute de copiste ce qui est une manière élégante de parler; et on change une lettre dans un mot, parce que ce mot ne paraît pas présenter une signification convenable; signification que l'on retrouverait, si on voulait recourir aux autres langues et surtout à l'arabe, qui a conservé toujours son même génie, ainsi que celui de toutes les autres, qui sont à présent des langues mortes.

Pour développer davantage cette observation de M. de Guignes, n'omettons point une autre remarque de ce profond littérateur. Il est dans l'ordre de la nature, dit ce très-habile homme (ibid., part. II), de mettre une certaine symétrie dans le discours, c'est-à-dire de faire accorder entre elles les différentes parties, de se servir du singulier s'il ne s'agit que d'un seul, du masculin s'il est question de ce genre. Ce sont, continue M. De Guignes, des principes qui tiennent à la nature et qui sont la suite nécessaire des premières réflexions; aussi sont-ils communs à toutes les langues; et n'a-t-on pas besoin de conventions pour les établir. Mais il en existe en même temps

collation de notre texte hébreu avec les versions de la bonne antiquité, et l'on tenterait aussi inutilement de rétablir l'accord qui doit régner entre elles et l'original, si l'on n'approfondit auparavant toute

d'autres qui sont propres à chaque langue, et qui en sont comme le caractère distinctif. Ils forment une espèce de syntaxe nationale, et instruisent des idiotismes particuliers. Cependant ils supposent toujours les premiers, après lesquels ils marchent. Ces premiers existent donc dans ces langues orientales; mais d'après ces principes particuliers, c'est une élégance de s'en écarter en certaines occasions. Un verbe singulier s'accorde donc avec un nom qui est au pluriel. En hébreu on fait accorder souvent un adjectif masculin avec un substantif féminin. Cette irrégularité existe entre un verbe et un nom substantif. Celui-ci féminin s'accorde avec un verbe qui est masculin. La même discordance est dans ces personnes. Ne serait-ce pas là des restes du plus ancien langage, que l'on aurait voulu conserver dans les langues? Les *Moi faire, Lui faire, Eux faire*, ont dû être la manière de parler avant qu'on eût perfectionné la grammaire et établi la concordance dans les mots: c'est ainsi qu'en chinois on s'exprime encore. Il est ordinaire en syriaque et en hébreu de substituer un pronom dans une phrase où il est inutile: hebraice *Lec Leca, Abi tibi, Va-t-en.* Syriace *Tehh Loc, Sede tibi, Asseyez-vous. Eno Ozel Li, Ego abeo mihi, Je m'en vais.*

Quiconque a fait le moindre progrès dans la grammaire de ces langues sent combien ces observations de M. de Guignes sont fondées. Mais il ne suffit pas encore d'approfondir le génie des langues orientales: il faut de plus ne point se méprendre sur le vrai caractère des anciennes versions. Faute d'être assez attentif à cette règle de critique, dictée par le bon sens, feu M. l'abbé Ladvocat a trouvé des vices dans notre texte hébreu, qui ne doivent cependant être imputés qu'à l'auteur de la version syriaque du Pentateuque de laquelle il est parlé dans le Journal des savants, édit. de Paris, année 1765, pag. 1619-1660. Nous avons promis de faire mention du Ms. de cette version dont M. l'abbé Ladvocat nous a donné une bonne notice dans ledit journal. Suivons M. Ladvocat pour un moment: ce détail indispensable va appuyer nos considérations.

Le Ms. syriaque est écrit en lettres estrangèles, et renferme tout le Pentateuque, à quelques lacunes près. Jacques, métropolitain d'Edesse en Mésopotamie, mort au commencement du VIIIe siècle, l'an 710, est l'auteur de la traduction, quoiqu'il n'y ait point d'apparence qu'il en ait transcrit lui-même le Ms. Ce métropolitain s'est rendu célèbre par différents ouvrages sur l'Ecriture et sur d'autres matières ecclésiastiques et profanes. (*Voyez clariss. Stephan. Evod. et Joseph. Simon. Assemani, biblioth. apostol. Vatican. Codd. Mss. catalog. part.* I, *tom.* III, *pag.* 7 *et seqq.*, *et passim. Ejusd. Steph. Evod. biblioth. Medicææ Laurentianæ Codd. Mss. oriental. catalog.*, *pag.* 82, 85, 107 *et seqq. Ejusdem Joseph. Simonii Biblioth. oriental.*, *tom.* I, *cap.* 40, *pag.* 468 *et seqq.*)

M. l'abbé Ladvocat croit que l'ouvrage Ms. dont nous allons parler renferme une espèce de concorde de la version grecque et de l'ancienne version syriaque du Pentateuque. Il juge ce Ms. de l'an 704-705, d'après quelques dates qu'on y lit à la fin de chaque livre. Mais il n'ose assurer s'il représente véritablement l'ancienne version syriaque, faite immédiatement sur l'hébreu, ou une autre nouvelle version syriaque-vulgaire, qu'il appelle *simple*, mais mal à propos, puisque cette dénomination ne convient qu'à celle-là. M. l'abbé Ladvocat regarde néanmoins comme plus vraisemblable que la traduction que Jacques d'Edesse suit dans cet ouvrage, est une ancienne version du Pentateuque. Une chose dont on ne peut douter, c'est qu'elle est différente de celle de nos imprimés syriaques. Les diverses leçons qu'en produit M. l'abbé Ladvocat dans ledit journal, indiquent même que l'auteur du Ms. s'attache plutôt à la version des LXX qu'à tout autre texte. Ainsi je ne vois pas comment on peut en inférer que ce Ms. nous représente avec fidélité le texte primitif de notre original hébreu. Afin que cette conséquence fût juste, le bibliothécaire de Sorbonne aurait dû prouver que le texte grec des LXX a conservé le véritable original, sans la moindre altération. D'ailleurs les preuves que feu M. l'abbé Ladvocat en donne à l'occasion de ce Ms. syriaque, ne sont point aussi concluantes qu'il le prétend. Attachons-nous à une ou deux leçons pour le montrer. Il est dit, Genes. XLVII, 20, 21, selon le texte hébreu: *Et fuit terra Pharaoni. Et populum transire fecit* (*Joseph*) *eum in urbes ab extremitate termini Ægypti et usque ad extremitatem ejus.*

J'ai traduit ce passage à la lettre. Le texte syriaque imprimé dans nos Polyglottes est très-conforme à cette leçon, puisqu'il porte: *Et fuit terra Pharaonis. Et populum transtulit ipsum de civitate in civitatem ab extremitate terminorum Ægypti et usque ad extremitatem ipsius.*

Remarquez, en passant, que les mots syriaques expriment toute la force du terme hébreu, qui signifie *de ville en ville.* Dans le Ms. de Jacques d'Edesse, pag. 97, col. 1, on lit: *Et fuit terra tota Pharaoni, et populum subjecit eum illi in servos et transtulit eos de loco in locum ab extremitate terminorum Ægypti, usque ad extremitatem.*

Je ne mets point le texte en syriaque, parce que M. l'abbé Ladvocat ne le rapporte ici qu'en latin. Cette leçon lui donne occasion de dire: 1° qu'elle représente l'ancienne version grecque des LXX, qui était semblable, dit-il, à nos imprimés, excepté qu'elle avait de plus le mot *tota.* Mais cela est avancé sans preuves; car l'ancienne version italique, tirée des LXX, dit simplement: *Et facta est terra Pharaoni.* Voyez dom Sabatier sur cet endroit. En bon critique, M. l'abbé Ladvocat devait appuyer cette conjecture sur quelque Ms. grec. On ne trouve même ce mot de *tota*, ni dans notre Vulgate, ni dans le texte hébreu-samaritain, ni dans l'arabe, ni dans le syriaque, ni enfin dans le Targum d'Onkelos. Jacques d'Edesse a donc commenté ce texte à sa façon. Il était d'ailleurs fort inutile de répéter un mot qu'on lit au commencement du même verset 20: *Et emit Joseph omnem terram Ægypti.* Il n'y a aucune version qui n'ait suivi cette leçon. 2° Qu'elle nous représente la leçon du texte hébreu primitif, laquelle portait, selon M. l'abbé Ladvocat, *Et fuit terra tota Pharaoni* (cela n'est point prouvé, comme nous venons de le voir), *et populum subjecit eum illi* (*Pharaoni*) *in servos*, etc., leçon, ajoute-t-il, qui est confirmée par le samaritain et par la Vulgate; il pouvait dire aussi, par le texte grec. Cela est vrai; et le P. Houbigant avait déjà insisté sur cette nouvelle leçon, qu'il s'efforce de justifier (*Prolegomena ad Biblia hebraica, cap.* 2, *art.* 1, *pag.* 29 *et seqq. Et in hunc locum Geneseos*) en substituant העביר אתו לעבדים, au lieu de העביר אתו לערים comme il y a dans notre texte hébreu imprimé; 3° cette même leçon, poursuit le docteur de Sorbonne, est préférable à celle de l'hébreu imprimé, qui porte que Joseph, après avoir acquis à Pharaon les terres des Egyptiens, les fit passer *dans les villes* depuis une extrémité de l'Egypte jusqu'à l'autre, העביר לערים וגו׳. Ce qui est contraire, dit-il, aux principes du gouvernement; car quel bouleversement n'aurait pas fait ce transport des Egyptiens? Il était contre le bon sens et les intérêts du prince comme des Egyptiens de transporter ainsi les laboureurs d'une ville située à une extrémité de l'Egypte dans une autre ville située à l'autre extrémité, où le sol et la terre exigeaient une culture différente. Il est bien plus simple,

l'étendue et l'énergie des termes de ces différentes langues, et si l'on n'en connaît à fond le véritable génie.

conclut-il, de réformer les fautes de copiste du texte hébreu imprimé sur l'exemplaire hébreu-samaritain et sur la version grecque, que de prêter au patriarche Joseph un transport si déraisonnable, si contraire aux intérêts de Pharaon, et si peu conforme à la suite du texte.

Supposons que ce raisonnement doive avoir lieu, et qu'il faille redresser ici notre hébreu imprimé d'après le Ms. même de l'évêque d'Edesse; ce Ms. même et toutes nos versions exigeraient donc une pareille réforme, puisqu'on y trouve partout le même sens.

Que Joseph ait fait transporter le peuple *en* différentes *villes* du royaume, ou *de ville en ville*, comme porte l'hébreu, ou *d'un lieu à un autre*, ainsi qu'on le lit dans le Ms. en question, n'est-ce pas la même chose? Ce transport n'en serait pas moins déraisonnable, ni moins contraire aux principes du bon gouvernement. D'ailleurs il n'est pas nécessaire de supposer que ceux qui se trouvaient à une extrémité de l'Egypte, fussent transportés à une autre extrémité tout opposée. Le texte hébreu ne conduit point à cette idée: Moïse y dit simplement que Joseph ordonna que le peuple passât d'une ville à l'autre.

Feu M. l'abbé Ladvocat aurait dû ne pas relever d'après le P. Houbigant, une difficulté qui tombe également sur tous les textes. Admirons plutôt la conduite de Joseph, bien loin de la blâmer. Lorsque l'Ecriture dit que ce religieux ministre fit passer le peuple en différentes villes de l'Egypte, et que le peuple se soumit à tout pour n'être point exposé aux horreurs de la famine, on voit dans cette manière d'agir éclater une sagesse et une prudence peu communes. Rien n'était plus sage que de rendre aux peuples leurs terres; mais Joseph eut soin de ne pas remettre un chacun en possession de ce qui lui appartenait auparavant. Aussi les fit-il passer en différentes villes dans toute l'étendue de l'Egypte. Par cet expédient il empêcha toute sédition, ou il se mit en état de la réprimer avec plus de facilité, tandis qu'il ôta au peuple le moindre prétexte de revendiquer dans la suite des héritages sur lesquels ni les uns ni les autres ne conservaient plus aucun titre. Telle est la solution que d'habiles interprètes donnent à ce passage: M. l'abbé Ladvocat ne pouvait l'ignorer. Voyez Polus, *Synopsis*; M. Chais, *la Sainte Bible avec un Commentaire littéral*, etc., tom I, pag. 376. Notre original hébreu n'a donc pas besoin ici d'être réformé; et le syriaque imprimé n'a point dû lire autrement que le même texte. Ainsi la correction du P. Houbigant et de l'abbé Ladvocat (*subjecit in servos*) est absolument inutile.

Venons à une autre leçon qui, à quelque chose près, ne vaut pas mieux que la précédente. Le Ms. du métropolitain d'Edesse lit, Genèse, XLIX, 22: *Joseph est le fils de mon agrandissement. Il est le fils de mon agrandissement. Il a été exposé à la jalousie, ce jeune fils qui a les yeux tournés vers moi* (*traduction de M. l'abbé Ladvocat*).

En rapprochant cette leçon de notre texte hébreu, on s'aperçoit aisément que le traducteur n'a eu presque aucun égard à son original; et pour s'être trop attaché à la version des LXX, il a fait une espèce de paraphrase imaginaire, comme le prouve entre autres le mot syriaque traduit par (ζηλωτὸς), dont il s'est servi sur l'autorité du texte grec. Il est vrai que le premier membre de sa traduction par. it assez analogue à l'objet que Jacob avait en vue, savoir l'agrandissement de son fils par le moyen de Manassé et d'Ephraïm, qui devinrent chefs de deux tribus très-nombreuses dans Israël. Mais tout ce qui suit est contraire à la belle image toute métaphorique, que Moïse nous représente dans cette bénédiction de Jacob, et qui confirme cette première idée de l'agrandissement des enfants de Joseph. Par conséquent le

Tant que l'on perdra de vue ces considérations, qui exigent des connaissances peu communes, et surtout un amour sincère pour la vérité, la collection des

terme syriaque.... (*de moi*), qui se trouve deux fois après.... (*agrandissement*) est encore très-inutile; aussi le syriaque imprimé a-t-il omis ce pronom possessif. C'est encore fort mal à propos que le docte bibliothécaire veut prouver par là que l'ancien texte hébreu portait פרתי (*de ma fécondité*) avec l'affixe de la première personne, et non pas פרתו sans affixe, comme il est aujourd'hui. Pour sentir le faible de cette version syriaque manuscrite, transcrivons d'abord la leçon primitive du texte hébreu, elle porte בן פרת יוסף בן פרת עלי-עין בנות צעדה עלי-שור *Ramus fecundus Joseph, Ramus fecundus juxta fontem* (*cujus*) *ramusculi discurrunt super murum. Joseph est le rejeton d'une tige féconde; il est comme une branche d'un arbre planté auprès d'une source d'eau vive; chacune de ses branches s'étendent sur le mur.*

Les termes hébreux בן פרת signifient littéralement, *Filius fecundæ* ou *fructiferæ* (*arboris*), c'est-à-dire, *ramus fecundus.* La paraphrase d'Onkelos favorise notre traduction, et l'arabe y est entièrement conforme: le texte samaritain offre la même idée, à l'exception de בני צעירי dont nous parlerons bientôt. La version de S. Jérôme, bien considérée de près, prouve également que ce saint docteur a lu dans son original hébreu de la même manière que nous y lisons. Car en faisant venir le mot פרת de la racine... *crevit*, S. Jérôme a très-bien traduit par les termes de *Filius accrescens*: c'est rendre à la lettre toute la force des mots בן פרת *Filius fructifer*, qui sont un hébraïsme. On voit encore qu'il s'est servi de *Decorus aspectu*, parce qu'il a tiré le même terme de la racine יפה *decoravit.* La lettre ר, comme s'expriment les grammairiens, se trouvant alors quiescente en un Kholem défectif dans פרת *Porath.* Quant aux mots עלי-עין, qui peuvent signifier *Super oculum*, ou *in oculis*, S. Jérôme les a interprétés par celui d'*Aspectu.* Ainsi sa traduction justifie pleinement la leçon du texte hébreu imprimé.

Si feu M. l'abbé Ladvocat avait bien entendu ce passage, qui est rempli d'hébraïsmes, il n'aurait point embrassé aveuglément la leçon du Ms. de l'évêque d'Edesse; il n'aurait point tant insisté qu'il l'a fait sur la prétendue leçon בני הצעיר *Filius meus iste parvulus*, quoiqu'elle soit appuyée sur la version des LXX Υἱός μου νεώτατος, *Filius meus novissimus*, et même sur le Pentateuque samaritain, enfin sur la version arabe samaritaine qui se trouve dans le Pentateuque tritaple Ms. de la bibliothèque du prince Barberini.

Il est donc inutile qu'on vienne nous dire que les copistes ayant ici pris le Jod pour un Vau, et ayant transposé au mot suivant le ה qu'ils ont pris pour un ת, ils ont formé בנות, *filiæ*: qu'enfin au mot suivant ils ont confondu le ד avec le ז en y ajoutant un ה, d'où est venue, dit M. Ladvocat, la mauvaise leçon du texte hébreu imprimé בבית צעדה, *Filiæ incedit*, ce qui est, continue-t-il, un vrai solécisme.

Eh! pourquoi les LXX et les copistes samaritains n'auraient-ils pas fait, dans leurs exemplaires hébreux, tout le contraire de ce qu'on attribue ici à ceux des Juifs, qui nous ont transmis notre texte hébreu imprimé? Les LXX ou les Samaritains auront donc confondu le ו avec un י, et sans faire attention au ת qu'ils croyaient superflu, ils auront permuté le ד avec un ר; ils y auront substitué un double י; de sorte qu'au lieu de בנות צעדה, qui était la leçon primitive, ils auront mis Υἱός μου νεώτατος, et בני צעירי, *Filius meus parvulus*, comme porte le texte samaritain imprimé.

La version samaritaine imprimée, qui a réuni dans sa paraphrase et la traduction des LXX et la leçon du

variantes pécherа par bien des endroits : on ne pourra faire que des faux pas ; on taxera d'erreur, dans le texte hébreu, ce qui vient uniquement de notre propre ignorance ou de nos préjugés, ou enfin de la licence et de l'inadvertance des traducteurs eux-mêmes. Il est cent exemples qui prouvent que, sous prétexte de rétablir notre texte original dans sa pureté primitive, on s'est efforcé de le rendre presque tout arbitraire par une foule de corrections uniquement appuyées sur une fausse critique. C'est que, trop peu riches en littérature orientale, hardis dans leurs décisions, certains écrivains auraient dû prononcer avec moins d'assurance qu'ils ne l'ont fait. Aussi leurs conjectures n'ont-elles servi qu'à les trahir en manifestant leur propre incapacité. Bien loin de rendre leurs ouvrages véritablement utiles aux lettres comme à la religion, ces faux critiques semblent n'avoir eu en vue que de tendre des piéges à la simplicité des fidèles, en jetant des nuages sur une vérité importante, parce qu'elle est étroitement liée avec les monuments de la révélation.

Appliquons ces considérations générales aux travaux qu'on peut attendre sur notre texte hébreu, ainsi qu'à d'autres qu'on a vus paraître dans les deux siècles que nous envisageons. Montrons aussi que, de quelque manière qu'on ait exécuté et qu'on exécute encore cette sorte de collection, nonobstant même les disputes littéraires que ces mêmes travaux ont occasionnées, tout doit concourir à assurer la vérité hébraïque.

Si on excepte quelques recherches que l'on avait déjà faites sur les variantes du texte hébreu, soit parmi les chrétiens (1), soit parmi les Juifs (2), on

texte hébreu-samaritain, ne montrerait-elle pas que ce dernier texte a été du moins interpolé d'après les LXX? Quoi qu'il en soit, voici ce que la même version porte dans nos Bibles polyglottes de Paris et de Londres : *Filius fructifer Joseph, filius fructifer, in me conspice : filius meus parvus ascendit murum.* Ce seul exemple prouve que le P. Morin n'a point eu raison de dire que cette version s'attache tellement à son texte original, qu'elle le représente mot pour mot (*Confer. Steph. Evod. et Joseph. Simon. Assemani, Bibliothec. Apostol. Vatic. Codd. Mss. Catalog. tom.* I, *inter Codd. Samarit. cod.* II, *pag.* 464 *et seqq.*). Il est vrai que dans le Ms. du P. Barbérini, la même version s'énonce ici conformément à son texte hébreu-samaritain, mais ni l'un ni l'autre n'en valent pas mieux, puisqu'on y emploie une expression qui fait totalement disparaître la belle comparaison que Jacob fait de Joseph à une jeune plante qui prend son accroissement auprès d'une source d'eau vive. Le Psalmiste se sert d'une semblable image (Ps. I, 3), quand il en compare le juste à un arbre planté vers le courant des eaux. D'ailleurs les mêmes termes du texte hébreu-samaritain et des LXX ne conviennent qu'à Benjamin, qui était le plus jeune des enfants de Jacob. Joseph est donc ici appelé un *fils fertile* ou un rameau dont les *filles* ou les branches se sont étendues sur une muraille : emblème qui convient parfaitement à l'état de gloire et d'élévation où Joseph se trouvait alors en Egypte, et à ce qu'on vit arriver dans la suite à ses deux enfants Manassé et Ephraïm.

M. l'abbé Ladvocat faisait trop usage des conjectures du P. Houbigant. Voyez ce qu'en dit ce savant P. de l'Oratoire (*Prolegomen. pag.* 51 *et seq.*; *et in hunc locum*). L'un et l'autre ont voulu trouver des fautes où il n'y en a jamais eu. Les termes בנות צעדה seraient un solécisme en latin, mais non pas en hébreu. C'est ici un énallage de genre très-fréquent dans l'Ecriture, et qu'il faut absolument reconnaître pour expliquer une infinité de passages de nos livres saints. Ainsi ces mêmes termes doivent se rendre par les suivants : *Una quæque filiarum incedit*, ou *discurrit*, etc. ; c'est comme s'il y avait en hébreu : אחת הבנות צעדה.

Quand on aime la vérité, on ne se laisse pas éblouir par le faux éclat d'une critique arbitraire : on apprécie le caractère des anciennes versions, et toujours relativement au génie de la langue hébraïque.

Je ne dirai rien des autres leçons qu'apporte M. l'abbé Ladvocat, d'après le Ms. de l'évêque d'Edesse : elles sont très-communes; elles offrent des variantes qui ne méritent point qu'on s'y arrête. Mais à juger de ce Ms. par les mêmes leçons que le docte bibliothécaire de Sorbonne en a produites, il ne paraît pas que cette pièce, qui est d'ailleurs imparfaite, doive être aussi intéressante qu'il le prétend.

(1) Nous ne pouvons pas nous arrêter aux collections de variantes que publièrent quelques-uns de nos écrivains du seizième et du dix-septième siècle. Parmi ces auteurs, L. Cappel a fait le plus de bruit; mais il ne faut point séparer son ouvrage de celui que Buxtorf lui a opposé. Voyez Alphonsus de Zamora, *Catalogus eorum quæ in utroque Testamento aliter scripta sunt, vitio scriptorum, quam in hebræo et græco et quibusdam Biblis antiquis*, tom. VI *Biblior. Polyglott. Complutens.*; Benedict. Arias Montanus., *Variæ Lectiones textus hebr.*, quæ exstant in tom. VIII, *Apparatus* part. III, *Biblior. Polyglott.* Antuerpiens.; Sixtinus Amama, *Anti-Barbarus Biblicus*, etc., libro III, pag. 462 et seqq.; Ludovicus Cappellus, *Critica sacra, sive de variis quæ in sacris Veteris Testamenti libris occurrunt lectionibus libri sex : in quibus ex variarum lectionum observatione quam plurima S. Scripturæ loca explicantur, illustrantur, atque adeo emendantur non pauca. Cui subjecta est ejusdem criticæ adversus injustum censorem justa defensio : cum appendicibus, quarum argumentum exhibet index librorum et capitum. Edita in lucem studio et opera Jomnis Cappelli auctoris filii.* Lutetiæ Parisiorum 1650, *fol.*, passim. Vid. et Jo. Buxtorf. fil. *Anticritica*, passim; Brianus Walton et Thomas Pierce, *Bibliorum Polyglott.* Londinens. *tom.* VI, pag. 1 et seq. et in calce ejusdem tomi. Confer. Jacob. le Long, *Bibliotheca sacra*, tom. I, art. 11, pag. 462 et seq.; Wolf., *loc. cit.*, tom. II, lib. III, cap. 3, § 4, pag. 544 et seqq.

(2) Tous les auteurs juifs qui ont traité de la Massore peuvent en quelque façon entrer dans la liste des écrivains auxquels nous devons quelque chose sur les variantes de notre original hébreu; ces auteurs sont même en assez grand nombre. Mais parmi ceux dont Wolfius fait mention, on ne doit point oublier l'ouvrage de Ménachen de Lonzano, fils de Juda. Son livre, qui est rare, a été d'abord imprimé à Constantinople et ensuite à Venise en 1618, in-4°; il est intitulé *Schte Jadoth* (*Manus duæ*), et renferme des observations sur la matière présente : elles méritent d'être lues, au rapport même de M. Simon (*Histoire critique du Vieux Testament, pag.* 542; *Disquisitiones Criticæ de variis Biblior. edit.*, *cap.* 3, *pag.* 19).

Dans la première partie de cet ouvrage, Ménachen examine soigneusement les diversités de leçons, d'après les plus anciens Mss. qu'il avait pu découvrir. Ce savant juif qui s'était appliqué sérieusement à la critique sacrée, avait lui-même conféré la deuxième édition des grandes Bibles rabbiniques imprimées chez Bomberg en 1547-49, voll. 4, in-fol., et une autre Bible hébraïque publiée auparavant par le même imprimeur en 1544, in-4°. Il s'était servi principalement de Mss. espagnols, qui sont d'ordinaire les plus estimés, et ces Mss. n'avaient pas moins de cinq cents ou de six cents ans d'antiquité. De la manière dont Ménachen parle de son travail (*loc cit.*, *Or Tora, sive,*

ne vit dans le siècle passé presque aucun ouvrage un peu considérable concernant cette matière. On se contenta plutôt de proposer des vues relatives à un objet aussi important qu'à effectuer les projets qu'on avait médités. Louis Cappel jeta, en quelque façon,

lux Legis, *digito* 1, *in fine*) qui ne roule cependant que sur le Pentateuque, il est prouvé que s'il eût trouvé dans ses Mss. des variantes plus essentielles que celles qu'il a produites, assurément il ne les eût point déguisées, puisqu'il veut qu'on corrige les éditions en question d'après les diverses leçons que lui offrirent ses manuscrits. Il exhorte même ceux de sa nation à conférer autant de manuscrits qu'ils pourront trouver, et à lui communiquer leurs observations. Voici ce qu'il dit de sa collation; nous en rapporterons simplement le passage en latin : « Notum tibi sit, lector intelligens, has Animadversiones prodesse omnibus, sed tamen non perfecte nisi illis qui habent Biblia magna editionis 2 Bombergianæ, aut Biblia parva edit. Bomberg. an. 504 (i. e. Chr. 1544); has enim duas (editiones) perquisivi et contuli quoad singulas litteras, earumque puncta et accentus, rationemque habui omnium defectivarum et plenarum (vocum), item apertarum et clausarum (sectionum); sed reliquas editiones non vidi : in quibus forte alia errata occurrunt. Ubicumque inveneris ס״מ intellige מפדר ספרי (codices hispanos) qui sunt correcti et fide digni, quibus inniti fas est, et quos tanquam testes idoneos advocavi. R. Abraham Ben-Dior in Observationibus suis ad librum Maimonidæ in fine capitis primi codici Berachoth ita scribit : *Si quidem in hoc argumento aliquid difficultatis inveneris, ab ea abstrahendum est, quia est exemplar hispanicum.* Sic et R. Moses Nachmanides in libro quem *Bella* inscripsit, in fine capitis quod incipit הרואה (videns), scribit : *Sed libri hispanici fide digniores sunt quam nostri.* Collegi autem has observationes ex decem et amplius exemplaribus Mss. quorum unumquodque non infra pretium centum aureorum (דינרים) scriptum est, et ex illis sunt quædam 500, aut 600 annorum. Usus etiam sum variis exemplaribus Massoræ Mss., et præterea libro מסדת סוג לתורה (massorethico cui titulus : Sepes legis), qui est רד״מה (R. Meir, fil. Todros); et קריות ספר (opere *Civitas libraria* inscripto), quod elucubravit רבואלי (R. Meir quidam); et (libro cui titulum fecit סופר (עט Calamus scribæ) R. David Kimchi; tum etiam libro שמן ששון (Oleum lætitiæ), aliisque (operibus massorethicis). » Confer. Joannes Morinus, *Epistola ad Buxtorfium*, *Antiquitatum Ecclesiæ orientalis* pag. 368, edit. Londin. 1682; Rich. Simon, *Lettres choisies*, tom. I, édit. d'Amsterd. 1730, Lettre V, pag. 25 et suiv.; le Long, *loc. cit*, tom. I, pag. 461 et seqq.; Wolfius, *loc. cit.*, tom. I, num. 1434, pag. 765 et seqq., tom. II, pag. 369, 371 et 536 et seq.; Joan. Buxtorfius, *Anticritica*, *seu Vindiciæ veritatis hebr.*, etc., part. I, *cap.* 15, pag. 286; *Antiqua et nova orbis litterarii*, Tiguri edita, part. I, pag. 54.

Jean-Henri Michaëlis a inséré dans son édition de la Bible hébraïque de 1720 ces diversités de leçons données par M. Ménachen, qui les apprécie toujours relativement aux préceptes de la Massore, mais sans négliger les règles de la critique. C'est sans doute ce qui aura fait dire à Valentin Ernest Lœscher (*Theologia exegetica, part.* II, *cap.* 2, *pag.* 124) que Ménachen n'est pas assez réservé dans ses conjectures. Quoi qu'il en soit, cela prouve que les juifs ne rejettent pas les variantes qu'ils trouvent dans leurs manuscrits, et qu'ils ne sont pas tellement attachés aux éditions ordinaires de la Bible, qu'ils croient ne devoir jamais s'en écarter, ainsi que l'a soutenu le docte Cappel, et tout récemment M. Kennicott après quelques auteurs.

les fondements d'un si grand ouvrage, dans sa Critique sacrée (1). Outre une nouvelle édition du texte hébreu, comparé avec les anciennes versions, il voulait qu'on l'accompagnât d'une traduction latine, conformément aux améliorations que les mêmes versions auraient pu fournir. Le projet d'édition de ce texte, que M. Simon souhaitait aussi (?), ne s'éloignait guère du plan du docte Cappel. Mais ni l'un ni l'autre de ces écrivains n'allèrent plus avant. Il ne paraît pas non plus que la république des lettres ait jamais joui des travaux que J. Buxtorf le fils, mort en 1664, avait entrepris là dessus (3). Ce savant homme ne pouvait produire des preuves plus fortes en faveur de l'intégrité des Ecritures hébraïques, que par une collection de cette nature.

Je ne dirai rien de l'ouvrage que Guillaume Eyre, anglais, avait encore projeté sur cette matière; les détails qu'il en donne lui-même dans sa lettre (4) au célèbre Usser, nous font regretter qu'un ouvrage d'une telle importance n'ait point vu le jour.

Ce sont là, autant que je sache, les principaux projets littéraires, desquels on s'occupa dans le siècle dernier, relativement à la collection que nous avons en vue. Il parut toutefois, de temps en temps, d'excellentes éditions de notre texte (5) et une, entre

(1) Libr. VI, cap. 10, pag 434; ejusd. *Criticæ sacræ defensio*, § 46, pag. 605; § 51, pag. 605; et § 55, pag. 608.

(2) *Loc. cit.*, liv. III, *ch.* 1, pag. 551, et c. 23, pag. 128; *Réponse à la Lettre de M. Spanheim*, *ibid.*, pag. 629 et suiv.

(3) Cette collection de Buxtorf serait très-intéressante. Peu d'écrivains étaient si capables de la faire aussi bien que ce célèbre hébraïsant. « Integrum librum magno studio composuit, in quo non tantum ex libris omnibus impressis, sed ex Mss. plurimis variantes omnes lectiones collegit, et in corpus digessit, judiciumque suum de singulis adjecit : opus hactenus a nullo christiano tentatum; cujus titulum auctor nuper communicavit, ipsum librum se brevi editurum promisit. Brianus Walton. *Prolegomena ad Biblia Polyglotta a se edita*, cap. 8, § 21, pag. 50; ejusd. *Epistola ad Buxtorfium, quæ exstat in Joan. Buxtorfii Abnepotis Sepher Kibbutzim, sive Catalecticis Philolog. Theologicis*, pag. 448.

(4) Elle se trouve à la fin de la dissertation du même Usser, *De* LXX *interpretat. Versione Syntagma*, edit. Londin. 1655. *in*-4°, pag. 221-251. La grande fin que Guillaume Eyre se proposait dans cet ouvrage, était de prouver que son recueil de variantes ne pouvait que constater la pureté et l'intégrité de notre texte, ainsi que son authenticité.

(5) Parmi ces éditions on doit distinguer : 1° celle de Menasseh ben-Israël, faite à Amsterdam l'an 595, Chr. 1655, voll. 2, in-4°. Menasseh dit dans sa préface latine qu'il a revu son édition d'après quatre autres les plus correctes de toutes, et que lorsqu'il a trouvé quelques variétés entre elles, il a eu recours aux règles de la grammaire et de la Massore. Il est vrai que M. Simon dit qu'elle n'est pas si exacte que semble l'annoncer le titre qu'on a mis à la tête; mais ce qu'il y relève (*Bibliothèque critique*, tom. III, pag. 431) est de si peu de conséquence, qu'elle doit passer pour une très-bonne édition. Elle a cependant cela de singulier, que les prophètes antérieurs et postérieurs sont à la suite des hagiographes, et que les hagiographes viennent immédiatement après les livres de Moïse.

autres, collationnée avec quelques manuscrits hébreux. Telle est l'édition que Jean Ernest Jablonski publia à Berlin en 1699, en grand in-8°. L'auteur mit à la tête de cette Bible hébraïque une longue et savante préface, dans laquelle il nous apprend qu'il se conforma à l'édition (1) de Joseph Athias, de l'année 1667, mais qu'il la revit le plus exactement qu'il fut possible, en la collationnant avec plusieurs éditions, telles que celles de Bomberg, d'Arias Montanus, de Buxtorf, de Hutter, de Menasseh, et de quelques autres. Quoiqu'au fond toutes ces Bibles tinssent lieu d'excellents manuscrits, le docte Jablonski ne crut pas devoir négliger ceux (2) qu'il put se procurer, afin que son édition en fût plus exacte.

A mesure qu'on perd de vue le siècle passé, et qu'on approche de notre temps, on voit les disciples enchérir sur leurs maîtres, et sentir toujours plus la nécessité de recourir aux manuscrits hébreux pour hâter l'exécution du projet de collection que nous envisageons. Ce que les littérateurs du XVIIe siècle ne firent, en quelque façon, qu'entrevoir et ébaucher dans leurs éditions, Opitius l'aurait sans doute porté à un haut degré de perfection, s'il avait rempli toute l'étendue du plan qu'il médita pour son édition de la Bible hébraïque, publiée (3) à Kiell, au commence-

2° L'édition de Joseph Athias, publiée dans la même ville en 1667, voll. 2, in 8°. Elle est ornée de sommaires latins mis aux marges, et l'on y voit une nouvelle préface de Leusden, qui y loue cette édition comme une des plus exactes qui eussent jamais paru. Quoiqu'elle soit belle, on ne peut nier toutefois qu'il n'y soit échappé des erreurs de typographie, qui s'y rencontrent à la vérité rarement dans les lettres; mais elles y sont fréquentes dans les points voyelles et surtout dans les accents. On y remarque encore qu'au mot כאדר écrit dans le texte, l'éditeur n'a fait aucune mention du keri כאדו (*Foderunt*, Ps. hebr. XXII, 17). On trouve même des variétés entre les exemplaires de cette édition; c'est que les autres 500 exemplaires qu'Athias en tira après les 4,500 qu'il en avait fait imprimer, ne furent point soumis à la révision de Leusden, qui présida principalement à l'édition. (Voyez *Henr. Opitius, Præfat. ad Biblia sua Hebr.*; Jo. Ernest. Jablonski, *Præfat. ad Bibl. Hebr. Berolinens.*, § 5; Wolf., loc. cit., tom. II, sect. 5, pag. 377 et seqq.; tom. IV, pag. 116 et seq.; 121 et seq.; Carpzov. *Crit. sacr.*, part. I, cap. 9, § 5, pag. 418 et seqq.; le Long, *Biblioth. sacr.*, tom. I, cap. 2, pag. 69 et seq.)

Everhard Van der Hooght fit reparaître cette même édition en 1705, à Amsterdam et à Utrecht chez Boom et les associés, voll. 2, in-8°. Il l'accompagna d'une longue préface de sa façon, où il rend compte de son travail. Cette édition, qui passe pour une des plus correctes, ne cède rien à la précédente par la beauté des caractères. L'éditeur y a mis de nouveaux sommaires latins en marge pour le Pentateuque, et a traduit dans la même langue les notes massorétiques sur le nombre des versets et des sections que les juifs ont coutume de mettre à la fin de chaque livre de l'Ecriture. Van der Hooght a ajouté à la suite du 2e volume un recueil des diverses leçons qu'il y a entre les éditions de Bomberg, de Plantin, d'Athias et de quelques autres. Voyez la Bible hébraïque avec la traduction latine de Sébastien Schmid, édit. de Leipsick, 1740, voll. 2, in-4°., édition qui a été faite sur la précédente (*Confer.* Jo. Christian. Clodius, *Præfatio ad ead. Biblia hebr.* Lipsiæ edita, chart. 3, seq.).

3° L'édition faite à Venise en 438, Chr. 1678, par les soins de Jehuda et de Jacob Ascher, avec des scholies en italien, mises à la marge, qui tiennent lieu de sommaires, et où l'on explique les endroits les plus difficiles de la Bible. J. G. Abicht (*Dissertatio de duobus versibus Josue* XXI *restituendis*, § 16, *Thesaur. Nov. Dissertation. Theologico Philolog.* tom. I, pag. 542) l'estime beaucoup, et les éditeurs de la Bible de Halle en ont fait grand usage, parce qu'elle est imprimée très-exactement, quoique les caractères n'en soient pas beaux.

4° La Bible hébraïque donnée d'abord par David Clodius en 1677, revue soigneusement par Jean Henri Majus et ensuite par Jean Leusden, imprimée à Francfort en 1692, in 8°, avec l'ancienne préface de Clodius, celle de Majus et un avertissement de Leusden. Tout estimée qu'est cette édition, de savants hébraïsants y ont néanmoins aperçu des fautes même dans les lettres. Pour remédier à la critique qu'en avait faite le docte Jablonski, Majus fit réimprimer cette Bible à Francfort en 1716, in-4°. George Christian Borcklin eut soin que l'édition en fût très-correcte, et Majus témoigne, dans sa préface, qu'elle fut revue sur les éditions de Jablonski, de Henri Opitius, sans négliger celle de Sébastien Munster de l'an 1546, une autre de Venise de l'an 1615, enfin celle de Genève de l'an 1618. Aussi cette dernière édition est elle beaucoup supérieure à la précédente; cependant

(1) Le savant Jablonski nous avertit, dans sa préface, (§ 4) qu'il a observé plus de deux mille erreurs dans la bible d'Athias, de laquelle il s'était servi. Quoiqu'il les ait corrigées dans son édition, il n'ose espérer d'en avoir donné une qui soit entièrement exempte de fautes (*ibid.*, § 27. Vid. Wolf., *loc. cit.*, tom. II, pag. 381; tom. IV, pag. 117). On estime cette Bible, parce qu'en effet il y a très-peu de ces inexactitudes qui gâtent d'autres éditions. Jablonski avait projeté en 1702 d'en donner une nouvelle, accompagnée, entre autres, de variantes; mais il n'exécuta point ce dessein.

(2) Parmi les Mss. qu'employa Jablonski, deux appartenaient à la bibliothèque de l'électeur de Brandebourg, et le troisième à celle du prince d'Anhalt-Dessau.

(3) תורה נביאים וכתובים. Biblia hebraica, ex optimis impressis et manuscriptis codicibus, itemque Massora aliisque principiis criticis accuratissime emendata, characterе illustri expressa, notis hebraicis ac lemmatibus latinis instructa; A. D. Henrico Opitio sacræ theologiæ prof. et consistorii supremi consiliario. Kilonii, typis et sumptibus auctoris, ex typogr. Bartholdi Reuteri acad. typograph., anno 1709, in-4°.

L'édition de Joseph Athias de l'année 1667 fut proprement le fonds sur lequel Opitius travailla la sienne, qui est en gros et beaux caractères; mais il ne négligea point les principales éditions. La plus ancienne qu'il employa est celle de Bresse, imprimée par les Juifs en 1494, in-8°. Il se servit aussi des belles éditions de Venise, publiées par Daniel Bomberg; de celles de Paris, par Robert Etienne; d'Anvers, par Plantin; de celle de Bâle, corrigée par Bux-

elle n'est point encore absolument exempte de petites fautes. Mais ce qui la rend recommandable, c'est que les doctes éditeurs la collationnèrent avec différents Mss., celui entre autres dont l'empereur Frédéric III avait fait présent à Jean Reuchlin, et que l'on conserve comme une pièce d'une grande rareté dans la bibliothèque du margrave de Baden-Durlach. (Voyez *Vita Reuchlini*, ab eod. Majo scripta, pag. 529 et seqq.; ejusd. *Præfat. ad Biblia ead.*; Wolf., loc. cit., tom. II, pag. 295 et seqq.; 379 et seq.; 385 et seq.; tom IV, pag. 119.)

(1) Le savant Jablonski nous avertit, dans sa préface, (§ 4) qu'il a observé plus de deux mille erreurs dans la bible d'Athias, de laquelle il s'était servi. Quoiqu'il les ait corrigées dans son édition, il n'ose espérer d'en avoir donné une qui soit entièrement exempte de fautes (*ibid.*, § 27. Vid. Wolf., *loc. cit.*, tom. II, pag. 381; tom. IV, pag. 117). On estime cette Bible, parce qu'en effet il y a très-peu de ces inexactitudes qui gâtent d'autres éditions. Jablonski avait projeté en 1702 d'en donner une nouvelle, accompagnée, entre autres, de variantes; mais il n'exécuta point ce dessein.

(2) Parmi les Mss. qu'employa Jablonski, deux appartenaient à la bibliothèque de l'électeur de Brandebourg, et le troisième à celle du prince d'Anhalt-Dessau.

(3) תורה נביאים וכתובים. Biblia hebraica, ex optimis impressis et manuscriptis codicibus, itemque Massora aliisque principiis criticis accuratissime emendata, characterе illustri expressa, notis hebraicis ac lemmatibus latinis instructa; A. D. Henrico Opitio sacræ theologiæ prof. et consistorii supremi consiliario. Kilonii, typis et sumptibus auctoris, ex typogr. Bartholdi Reuteri acad. typograph., anno 1709, in-4°.

L'édition de Joseph Athias de l'année 1667 fut proprement le fonds sur lequel Opitius travailla la sienne, qui est en gros et beaux caractères; mais il ne négligea point les principales éditions. La plus ancienne qu'il employa est celle de Bresse, imprimée par les Juifs en 1494, in-8°. Il se servit aussi des belles éditions de Venise, publiées par Daniel Bomberg; de celles de Paris, par Robert Etienne; d'Anvers, par Plantin; de celle de Bâle, corrigée par Buxtorf; et de plusieurs autres. L'auteur explique en détail, dans sa préface, tout ce qu'il a fait pour exécuter son plan. Après avoir collationné fidèlement ces différentes éditions entre elles et avec tous les Mss. qu'il put se procurer, voici la méthode qu'il suivit: 1° quand il trouva le texte de la Bible d'Athias conforme à celui des autres exemplaires imprimés et manuscrits qu'il avait vus, à la Massore et aux règles de la grammaire, il conserva ce même texte; mais il le rejeta quand il y était contraire; 2° lorsque le même texte ne s'accordait point avec les exemplaires imprimés, Opitius se détermina pour la leçon qui se trouvait dans un plus grand nombre d'exemplaires, surtout si elle était selon l'analogie de la langue, si elle n'avait rien d'irrégulier dans les accents, et si elle se trouvait conforme à la Massore; 3° quand les Mss. étaient différents entre eux, il s'attacha à ceux que la Massore favorisait, quoiqu'il y eût des anomalies; 4° enfin, quand les exemplaires imprimés et manuscrits étaient contraires à la Massore, Opitius ne balança pas à la suivre, mais après s'être assuré qu'elle n'était point corrompue dans l'endroit dont il s'agissait. Notre savant Opitius avait fait d'abord une étude bien approfondie de cette critique des Juifs. Il avait traduit une grande partie de la Massore, tant celle du texte que celle de la fin, et il avait fait traduire par d'habiles gens ce qu'il n'avait pas pu traduire lui-même. Comme il savait qu'on dit ordinairement que la Massore est pleine de fautes, et qu'elle est contraire à ce qu'elle établit, il en chercha les Mss.: il les compara avec les exemplaires imprimés; et par les réflexions qu'il fit et les soins qu'il prit de consulter tous les endroits où un même mot est employé, il trouva le moyen de concilier une infinité de contradictions apparentes qui s'y rencontrent. Ce n'est qu'après tant de fatigues et de travaux que le savant Opitius fit mettre la main à l'impression de sa Bible, qu'il orna de sommaires latins, tirés la plupart des Bibles d'Athias et de Jablonski; on y voit aussi de petites observations critiques, ainsi que les notes du keri-chetibh.

Quelque diligence qu'on ait eue pour rendre cette édition la plus correcte qu'il fut possible, il s'y est glissé cependant quelques fautes qui étaient dans les précédentes. Reineccius en a noté de ce genre dans sa préface à sa Bible hébraïque, imprimée à Leipsick en 1725, in 8°. Du reste Opitius avait promis, à la fin de sa préface, un commentaire critique sur toute l'Ecriture. Il devait y parler des Mss. et des éditions hébraïques dont il s'était servi. Il nous y faisait aussi attendre d'expliquer ce qui concerne le keri-chetibh; mais cet ouvrage critique d'Opitius, dans lequel il aurait encore rendu raison des petits changements qu'il a introduits dans le texte au sujet des accents et des points voyelles, n'a point été imprimé, autant que je sache. J'ignore également si l'on a donné au public ce que Paul Frédéric Opitius, son fils, avait travaillé sur la Massore, et que son père fait encore espérer dans sa préface. Cet écrit de Paul Frédéric Opitius avait pour titre: *De Massora magna tam textuali quam finali, ad alphabeti ordinem disposita, cumque variis Mss. et inter se diligentissime collata et emendata, et ab omnibus fere contradictionibus liberata. Confer. Acta eruditorum Lipsiæ, mens. januar.* 1710, pag. 33, seqq.; *Mémoires de Trévoux*, janvier 1711, pag. 40 et suivantes; ejusd. Opitii *præfatio ad Biblia parva hebræo-latina a se edita*, in fine; Wolf, *loc. cit.*, tom. II, pag. 295 et seq., 298, 305, 311, et tom. IV, pag. 89 et seq.

ment de ce siècle. Assez riche en matériaux, Opitius devait moins se borner qu'il ne le fit. Il est vrai que les circonstances des temps ne lui permirent point de voir tous les manuscrits qu'il avait dessein d'aller consulter lui-même en Hollande, en Allemagne, en France et en Italie; mais il ne tenait qu'à ce savant de ne point nous priver d'une partie des richesses que trente années de travail lui avaient procurées. Toute bonne qu'est son édition de la Bible hébraïque, quoiqu'elle soit meilleure et plus parfaite que celle du docte Jablonski, il l'aurait rendue encore beaucoup plus intéressante qu'elle ne l'est, en y marquant exactement aux marges ou au bas des pages, ainsi qu'il l'avait déjà fait dans des feuillets séparés, toutes les diversités de leçons qu'il avait puisées, soit dans les manuscrits, soit dans les imprimés qu'il avait eus. Ces diverses leçons, étant ainsi rapprochées les unes des autres, et appréciées suivant les lois d'une saine critique, bien loin de pouvoir nuire à l'intégrité des livres saints, eussent au contraire servi à constater davantage la vigilance des juifs pour la garde du sacré dépôt des Ecritures hébraïques.

Dans le même temps qu'Opitius faisait imprimer sa Bible, un savant également distingué dans la république des lettres, en préparait une autre édition qui ne vit cependant le jour qu'en 1720 (1). Je n'ose assu-

(1) Biblia hebraica ex aliquot Mss. et impressis codicibus, Massora tam edita quam manuscripta, aliisque Hebræorum criticis, recensita. Accedunt loca Scripturæ parallela, verbalia et realia, brevesque ac variantes lectiones, cura D. Jo. Henrici Michaëlis Sacr. Theol. et Gr. ac Oriental. Ling. in Acad. Frider. P. P. Ord. Halæ Magdeburg. typis et sumptibus Orphanotropheis, 1720, in fol. in-4° et in-8°.

L'édition in-4° est plus estimée que celles de format in-fol. et in-8°. Michaëlis avait déjà commencé dès l'an 1704 à faire imprimer sa Bible hébraïque; mais différentes circonstances ne permirent pas que l'édition en fût achevée avant l'an 1720. On voit à la tête de cette Bible une ample et docte préface de Michaëlis, dans laquelle il expose d'abord quel a été son objet et à quelle occasion il a entrepris son édition dont il fait l'histoire. Il vient ensuite à la division des livres de l'Ancien Testament: il y traite de leur intégrité, des diverses leçons du texte hébreu, de la Massore; en un mot, de tout ce qu'il a fait dans cette édition, enfin des notes qui la concernent. Ce qui mérite d'être observé, c'est que, dans le troisième chapitre, il fait remonter jusqu'à l'origine des variantes: il en explique les causes, il établit des règles pour distinguer les véritables des fausses, et il applique de temps en temps ces mêmes principes aux diversités de leçons qui sont au bas des pages du texte hébreu. En parlant encore des variantes que le savant éditeur a tirées des anciennes versions, il apprécie ces leçons, et nous avertit que l'on ne doit point s'y fier (*subtestæ fidei*). Comme le docte Michaëlis avait fait un grand amas de notes, dont une bonne partie ne put entrer dans son édition, il les publia séparément à Halle en 1719-1720, en 3 vol. in-4° sous le titre d'*Uberiorum Annotationum philologico-exegeticarum*.

Après tant de soins qu'on a employés dans cette édition, il semble qu'elle aurait dû être exempte des plus petites fautes typographiques: il en est cependant échappé quelques-unes qui la déparent. Par exemple, on y trouve לכבר, par la mutation d'un כ en un ב, au lieu de לכבר (*Jus primogeniturræ dare*, Deut. XXI, 16). De pareilles erreurs s'y sont glissées à cause de la ressemblance de quelques lettres, comme serait le ה changé en ח et en ת, etc. A cela près, cette édition est très-bien exécutée; elle ne laisserait

rer si Jean Henri Michaëlis eut autant de fatigues à essuyer, pour son édition, qu'en avait éprouvées le docte Opitius. On voit cependant que, quoique moins riche en manuscrits hébreux que l'éditeur de la Bible de Kiell, Michaëlis ne manqua pas de secours, et qu'il ne négligea aucune voie pour rendre son édition supérieure à toutes celles qui avaient paru jusqu'à son temps. A l'exemple d'Opitius, il s'associa un bon nombre de jeunes mais savants élèves, suffisamment versés dans les langues orientales. Il entreprit avec eux, aidé encore de Chrétien Benoît Michaëlis, la collation de cinq manuscrits (1) de la bibliothèque de l'église d'Erfurth, et rapprocha sa collation des principales éditions de notre texte hébreu, sans omettre surtout les observations des Massorèthes, tant manuscrites qu'imprimées.

Prenant pour base de son édition la belle Bible de Jablonski, Michaëlis nota avec une diligence singulière tout ce que ses manuscrits et les autres Bibles imprimées lui fournirent de variantes (2), soit quant aux points et aux accents, soit quant aux lettres. Comme parmi cette quantité de diverses leçons, qui résulta d'un tel travail, il en trouva beaucoup qui étaient manifestement fautives, il n'en fit aucun usage; mais il conserva celles qui lui paraissaient dignes de remarque, quoiqu'elles ne fussent point toutes d'une égale autorité. Michaëlis rejeta ensuite ces variantes au bas des pages du texte, qu'il rendit, par tant de combinaisons, d'une assez grande correction. S'il ne se refusa pas même à de légères additions dans des endroits peu considérables, ce fut toujours avec une très-grande circonspection et conformément aux lois d'une critique sage et des plus austères. Persuadé que s'ingérer en réformateur du texte original d'après ses propres conjectures, c'eût été porter des mains sacrilèges sur nos livres saints, Michaëlis n'usa de quelque liberté qu'autant qu'il se trouva appuyé de monuments authentiques. Par exemple, il crut devoir faire reparaître dans son édition les 36e et 37e versets du chapitre XXI de Josué, au sujet des villes données aux lévites dans la tribu de Ruben; mais il avait pour lui l'autorité des manuscrits d'une bonne antiquité et grand nombre d'éditions anciennes (3) et modernes. Pour prévenir encore l'abus que de mauvais esprits auraient pu faire de cette multiplicité de variantes dont il accompagna son texte, notre savant éditeur leur montra que, bien loin d'affaiblir la moindre vérité, soit du dogme, soit de la morale, de donner même la moindre atteinte au corps comme à la suite de l'histoire sacrée, une bonne partie de ces diverses leçons portait au contraire avec elles-mêmes des signes non équivoques d'une naissance illégitime. Ainsi l'incrédule, comme le faux critique, ne peut les alléguer de bonne foi pour infirmer l'authenticité et l'intégrité de nos livres sacrés.

Les laborieuses recherches que le docte Michaëlis venait de faire pour nous procurer une bonne édition de notre texte hébreu, donnèrent bientôt naissance à d'autres travaux relatifs à la même matière. Un savant français, autant respectable par ses vertus que par son âge, méditait aussi un nouveau plan, avant même que la Bible hébraïque de Michaëlis eût paru. C'était apprendre à toute la république des lettres que l'étude de nos originaux sacrés n'était point négligée dans un royaume où tant d'hommes célèbres l'ont cultivée avec succès, et la cultivent encore avec réputation. Le R. P. Houbigant, que nous avons ici en vue, n'annonça pas d'abord au public ce qu'il pensait sur l'état actuel du texte hébreu; ce ne fut qu'en 1747 qu'il manifesta à l'Europe savante son projet par des Prolégomènes de près de 400 pages in-4°, qui reparurent ensuite à la tête de sa belle édition de la Bible hébraïque (1), ouvrage qui a coûté à son auteur quarante années de travail.

Tout rempli des hypothèses du P. Morin, de Louis Cappel et de M. Simon, enchérissant même sur leurs idées systématiques, le docte oratorien a élevé un édifice qui sous un faux brillant de gandeur et sous les apparences d'une critique éclairée, laisse entrevoir de temps en temps des fondements ruineux. A la vérité on avait vu peu d'éditions de notre texte hébreu aussi magnifiques que celle de sa Bible. Les caractères en sont beaux, et ne le cèdent en rien aux éditions des Plantin, des Bomberg, des Etienne et de nos plus célèbres imprimeurs tant juifs que chrétiens. Mais si tout s'y trouve très-bien exécuté quant à la partie typographique, le fond de l'ouvrage correspond-il entièrement à ce dehors de grandeur et de magnificence sous lequel le docte éditeur l'a annoncé?

Le but du savant P. Houbigant a été de rapprocher notre texte hébreu de sa pureté primitive. Rien ne méritait sans doute plus la reconnaissance du public qu'une entreprise de cette nature. Pour parvenir à cette grande fin si désirée par les Masius, les Bochart, les Cappel et autres littérateurs du siècle passé, notre docte oratorien se propose cinq objets (1) à remplir, et il les détaille fort au long dans les cinq chapitres que renferment ses Prolégomènes. Le corps de l'ouvrage, qui embrasse un ample commentaire critique du texte de la Bible, représenté dans son édition, tel que Van der Hooght le publia en 1705 en 2 vol. in-8°, n'est employé qu'à faire l'application des moyens et des règles dont il s'est servi pour le succès d'une si grande entreprise.

Les principes que le P. Houbigant pose dans ses Prolégomènes doivent être regardés comme la base et les fondements de ses notes, ainsi que de sa nouvelle traduction latine. On ne peut par conséquent juger de la bonté ou des défauts de son travail qu'en appréciant ses règles de critique, et surtout l'application qu'il en fait dans tout le corps de l'ouvrage.

L'ypothèse favorite de l'auteur, c'est qu'il n'y a point de livre qui ait été imprimé avec autant de négligence (2) que l'a été le texte hébreu. Tout son

(1) Coniser. Wolf., *loc. cit.*, tom. II, sect. 3, pag. 299 et 307 et seq.

(2) M. Kennicott (*De Statu collationis hebr. codd. Mss. an.* 1765, *pag.* 7; *The then annual Accounts, etc.*, X, 1769, *pag.* 145) soutient cependant le contraire. Sans doute que ce savant anglais nous en donnera des preuves dans sa grande collection que le public éclairé attend avec bien de l'impatience. Mais en nous produisant de nouvelles leçons de ces mêmes Mss., il est à espérer qu'elles justifieront le choix judicieux du docte éditeur de la Bible hébraïque.

(3) Quelques écrivains ont pris occasion, mais fort mal à propos, de taxer de corruption nos Ecritures hébraïques, parce qu'il y a des Mss. et des éditions qui ne portent point, au chap. XXI, 36, 37, de Josué, les deux versets suivants : « De tribu Ruben (fuerunt Levitis) Bosor, agrique ejus suburbani; Jasa, agrique ejus suburbani; Cedamoth agrique ejus suburbani; Mephaoth agrique ejus suburbani : urbes quatuor. »

C'est ainsi que je lis ce passage dans les éditions suivantes : 1° Dans celle des prophètes antérieurs et postérieurs, imprimés à Soncino l'an 246, Chr. 1486, petit in-fol., avec les commentaires de David Kimchi; 2° dans la Bible hébraïque imprimée dans la même ville en 1488, fol.; 3° dans une ancienne édition des prophètes antérieurs, in-fol., avec les commentaires d'Abarbanel, qui me paraît avoir été faite à Pesaro ou à Soncino au XVIe siècle. Le volume en est complet; il n'y a cependant aucune note ni de l'année, ni du lieu de l'édition; mais les caractères en ressemblent entièrement à l'édition suivante; 4° dans une autre de Pesaro, l'an 271, Chr. 1511, fol., qui renferme les prophètes antérieurs, illustrés des commentaires de David Kimchi; 5° dans les grandes Bibles rabbiniques de Félix de Prato. Voyez aussi les Bibles hébraïques de Daniel Bomberg, des années 1521 et 1544, in-4°; celles de Plantin et de Robert Etienne in-4°, in-8°, in-12 ou in-16; 6° dans l'édition de Venise chez Bragadin, 1641 et 1739, in-4°. Voici ce que l'éditeur juif a mis à la marge de ces éditions sur cet endroit de Josué : « Hic versus, *Et de tribu Ruben*, sic se habet in Bibliis hispanicis scriptis manu an. 268, Chr. 1508, etiam correctissimis, ex quibus multa emendavimus. Etenim liquet, eo (versu) omisso defuisse quatuor civitates. Quæ autem scripsit David Kimchi nihil probant. » Nous pourrons tirer avantage de cette autorité dans la suite de nos considérations; 7° les Polyglottes de Complute, d'Anvers, de Paris et de Londres; les deux éditions publiées par Menasseh ben-Israël en 1635 in-4°, en 1636 in-8°, ont retenu le même passage. Les versions chaldéenne, syriaque, arabe, éthiopienne et grecque, enfin plusieurs Mss., soit hébreux, soit latins, ainsi que notre Vulgate, ont conservé ces versets. (Voyez Jo. Georg. Abicht, *De Restituendis duobus versibus Josue XXI, in quibusdam codd. hebræis omissis*, § 1 *et seqq. Thesauri novi dissert. theol. philolog.*, *tom.* I, *Lugd. Batav.* 1752, *pag.* 535 *et seqq.*)

Il y a quelques Mss. latins, de même que notre Vulgate, qui portent : « De tribu Ruben ultra Jordanem contra Jericho civitates refugii Bosor in solitudine, etc., » leçon que confirment en partie des Mss. hébreux où on lit את-עיר מקלט הרצח *Urbem refugii Homicidæ*, את-בצר במדבר וגו׳ *Bosor in deserto*, etc.

Je trouve même cette dernière leçon dans une note sur cet endroit de Josué, renvoyée au bas de la page dans une Bible manuscrite en trois volumes in-4°, en beaux caractères carrés avec les points et les accents : elle me paraît être du XIVe siècle. Ce Ms., qui est sur du parchemin, appartient à notre bibliothèque de Casanate (in-CC) : il y a quantité de petites notes massorétiques aux marges intérieures et extérieures de chaque page; on avait même commencé par y copier la Massore textuaire, qu'on y voit transcrite au bas des pages jusqu'au chap. XXI de la Genèse, mais ces dernières notes sont d'une seconde main. Notre Ms. est défectueux, à la fin, depuis le XXIIIe chapitre du IIe livre des Paralipomènes, vers. 15, d'où l'on aurait pu connaître l'année qu'il fut copié. A l'exception de cette lacune et de quelques chapitres de la Genèse, où les lettres sont un peu usées, ce Ms. est assez bien conservé. J'y ai cependant trouvé, quoique très-rarement, des mots entiers et même un demi-verset omis (*Exod.* XXXVI, 11). Le correcteur juif qui a revu le Ms. a remédié à ces fautes du copiste, en remettant à la marge ce qui y manquait.

(1) *Biblia hebraica cum notis criticis et versione latina ad notas criticas facta. Accedunt libri græci qui Deutero-Canonici vocantur, in tres classes distributi. Auctore Carolo Francisco Houbigant, Oratorii Jesu Sacerdote.* Parisiis, apud Claudium Briasson et Laurent Durand, 1753, tomi 4, in-fol.

(1) Pleinement convaincu que le texte primitif hébreu, soit imprimé, soit manuscrit, fourmille d'altérations et de corruptions sans nombre, non pas faites à dessein, mais nées uniquement de la négligence et de la précipitation des copistes, le savant P. Houbigant entreprend dans son ouvrage, 1° de constater l'état actuel des exemplaires tant imprimés que manuscrits de ce même texte; 2° de distinguer toutes les espèces de fautes qu'il prétend trouver dans le corps de nos Ecritures hébraïques; 3° de comparer ce texte avec lui-même, et de puiser dans les anciennes versions de nouveaux secours pour remédier à ces fautes; 4° d'appeler principalement à son secours la critique pour rétablir la pureté originale du texte, au défaut même de mss.; 5° de donner une nouvelle version latine, appropriée aux corrections qu'il a faites. Ses Prolégomènes nous indiquent comment il faut s'acquitter de cette tâche et se servir de ces différents secours. Quel usage en a-t-il fait lui même dans son commentaire critique? quelle forme a-t-il donnée à son édition? quel est enfin le caractère de sa traduction latine, dont il a accompagné le texte hébreu, et de laquelle il rend raison dans ses notes.

(2) *Ergo tanta incuria editum est sacrum hebræum volumen, quanta haud scio an ullus codex, qui fuerit typographiæ luce cohonestatus.* Prolegomena *ad Bibl*

ouvrage tend à prouver ce paradoxe. Non content de déclarer une guerre ouverte à toutes nos éditions de ce texte primitif, il n'en a pas épargné davantage (1) les manuscrits. La Massore, cette critique des Juifs est, selon le docte oratorien, une compilation informe, puérile et même monstrueuse. C'est une idole

hebr. a se edita, pag. 1, Vid. et cap. 1 et 2 passim.

(1) De quelque nature qu'aient été les manuscrits hébreux qui ont servi aux premiers éditeurs de la Bible, ils n'ont pu être d'aucune utilité réelle pour en procurer une bonne édition. Le P. Houbigant prétend étayer ce paradoxe (*loc. cit.*, *c.* 1, *art.* 1, *p.* 3 *et seq.*), en appliquant à ces mêmes mss. ce qu'il dit de ceux que nous avons encore. Nos mss. ne sont, dit-il, ni assez anciens, ni assez corrects; et quelle que soit leur prétendue conformité entre eux, cette qualité ne les rend pas plus recommandables, parce qu'ils n'en sont pas pour cela d'une plus grande correction. A peine nous en reste-t-il un seul qui remonte au delà de 600 ans. Nous en avons même peu qui soient de cette date. Il est vrai que Buxtorf le fils (*Anticritica*, *part.* 1, *cap.* 6, *pag.* 125) a parlé de mss. des VIIe, VIIIe et IXe siècles, mais il n'a jamais apporté de bonnes preuves de leur existence. La plupart de ceux que nous avons sont de 300, ou tout au plus de 400 ans, et il y en a très-peu qui aient cinq siècles d'antiquité. D'ailleurs ce n'est point tant par le nombre des années qu'on doit juger de l'autorité d'un ms. que par le nombre de celles qu'on peut compter entre la copie et l'original. Or, comme de la date des mss. des livres de l'Ancien Testament à l'époque de leur autographe il y a un intervalle de deux et même de trois mille années, il s'ensuit que l'ancienneté de nos mss. comme de ceux qu'ont employés les premiers éditeurs n'est point telle qu'elle puisse être d'une autorité suffisante. « Nunc statuere ac judicare lector potest, hodiernis hebraicis codicibus ex tali antiquitate utrum accedere magna auctoritas possit... Ergo hodiernorum hebraicorum codicum ætas cum longissime distet ab ætate scriptorum nempe annos aliorum bis, aliorum ter millesimos, liquet non nimium urgeri debere eorum ex ipsa antiquitate auctoritatem. » Et pour montrer que tous ces différents mss. sont à peine de quelque autorité, il vient à décrier la Massore. Bien loin de nous avoir conservé nos mss. anciens et modernes dans leur intégrité, cette critique maussade n'a servi au contraire, selon lui, qu'à les altérer et à les corrompre totalement. C'est ainsi que le P. Houbigant, par un abus bien manifeste de la critique, dégrade tous nos mss. des monuments primitifs de la révélation. Que conclura l'incrédule des principes de notre écrivain, sinon que les mss. sur lesquels on a imprimé nos livres sacrés ne représentent plus fidèlement nos autographes? Mais le triomphe du libertin serait un triomphe illusoire. Quoique les mss. dont on s'est servi pour nos premières éditions, et que ceux qui nous restent ne soient point aussi anciens que les originaux, quelque récente qu'en soit encore leur date, la vérité de ce qu'ils renferment est d'ailleurs établie sur tant d'autres preuves équivalentes, comme l'a observé un savant journaliste (*Bibliothèque des sciences et des beaux-arts*, *octobre*, etc., 1656, *pag.* 520), qu'il n'y aurait pas de bonne foi à la contester. Mais poursuivons. Tout devrait être lié dans les principes du P. Houbigant; nous verrons néanmoins qu'il n'est pas toujours d'accord avec lui-même.

Existe-t-il de nos jours d'excellents mss. hébreux (*Codices bonæ notæ*) sur lesquels on puisse se fier pour avoir une édition correcte de notre texte? La réponse négative est une suite naturelle de l'hypothèse du P. Houbigant; aussi conclut-il en termes formels (*loc. cit.*, *art.* 3, *pag.* 25) que, comme nous n'avons pour témoins de la prétendue bonté des mss. hébreux que les Juifs eux-mêmes, qui ne sauraient être des juges compétents dans cette matière, nous devons absolument abandonner et la Massore et les Juifs trop adulateurs de leurs mss. En un mot, les exemplaires mss. hébreux ne sont presque de nul usage; c'est pourquoi il est d'une nécessité indispensable de recourir à d'autres voies pour se procurer une telle édition. N'aurions-nous donc plus aucun ms. de quelque autorité qui eût échappé à la Massore, cette corruptrice de nos livres saints?

De l'aveu du docte oratorien, on trouve d'anciens mss. qui sont différents des nouveaux, non seulement quant aux points voyelles, mais encore quant aux consonnes, et surtout par rapport aux lettres אהיו (*ibid.*, *art.* 2, *pag.* 6 *et seq.*). Et ces mss. modernes de très-peu de valeur sont précisément, suivant les principes de notre critique, ceux qu'a employés le premier éditeur de nos Bibles. De plus il y a dans nos imprimés des fautes que n'ont point d'autres mss. d'une bonne autorité. *In impressis menda non pauca exstant, quæ eadem absunt a quibusdam bonæ notæ codicibus* (*ibid.*, *cap.* 5, *art.* 2, *pag.* 94). Le Père Houbigant en reconnaît donc de tels. Eh! Pourquoi ces mêmes mss. ne seraient-ils pas suffisants pour redresser les prétendues erreurs qu'il rencontre à chaque pas dans notre texte imprimé? C'est donc une hypothèse absolument fausse que d'avancer, comme il le fait, que la plupart des Juifs étaient tellement ignorants dans les siècles où l'on transcrivit les mss. parvenus jusqu'à nous, que ceux qui étaient chargés d'en faire des copies, entendaient à peine ce qu'ils écrivaient. Quoique ces mss. ajoute le P. Houbigant (*ibid.*, *cap.* 2, *pag.* 26 *et seq.*) fussent même revus par des maîtres, par des correcteurs, il y restait cependant encore beaucoup de fautes, parce que ces correcteurs et ces maîtres étaient des enfants dans la langue hébraïque, et qu'ils n'osaient corriger ces erreurs, soit par superstition, soit par ignorance. Tels furent, selon lui, les David Kimchi, les Aben-Ezra et les Raschi; ces auteurs dont les écrits offrent toutefois, en mille endroits, de parfaits modèles de la pureté du langage hébreu. On voit bien que le P. Houbigant marche ici avec fidélité sur les traces du P. Morin; mais ce que nous avons déjà établi ci-dessus sur la diversité de style des écrivains juifs et sur le progrès de la langue hébraïque parmi eux, réfute amplement les paradoxes de nos deux savants oratoriens.

Revenons au P. Houbigant. En parlant d'un ms. de la bibliothèque des PP. de l'Oratoire de Paris, coté num. 54 (ou 55), qu'il dit être du XIIIe siècle, il assure à la vérité qu'il l'a trouvé entièrement conforme à ceux de la Massore, à l'exception cependant d'un seul passage de Josué. Mais il est évident, dit-il, que Cohen, qui en a été le copiste, n'avait point pris la Massore pour guide, en transcrivant son ms. (*ibid.*, *cap.* 1, *art.* 3, *pag.* 19. Voyez *Rich. Simon*, *Hist. crit.*, *liv.* 1, *ch.* 22, *pag.* 121 *et suiv.*). De là je conclus encore qu'il est faux que les copistes juifs se soient tellement astreints aux règles de la Massore, qu'ils n'aient jamais eu devant les yeux d'autres mss. que ceux qui leur étaient parfaitement conformes, ainsi que notre docte oratorien l'établit plus d'une fois dans ses Prolégomènes. Quelques mss. qu'il allègue lui-même (*ibid.*, *pag.* 97 *et seqq.*) démentent cette assertion. D'ailleurs tout cela ne s'accorde guère avec ce qu'il soutient (*cap.* 4, *pag.* 141 *et seq.*) d'après Cappel et autres, savoir, que tous nos mss. postérieurs à la Massore ne doivent être considérés que comme un seul et même exemplaire provenant de la correction de Ben-Ascher. Pourquoi enfin nos mss. ont-ils tant d'uniformité entre eux? C'est, nous dit le P. Houbigant, qu'à mesure que les Juifs en firent de nouvelles copies, ils négligèrent absolument les anciennes, et qu'il fut défendu sous de grièves peines d'en garder des exemplaires défectueux. Et quelles étaient ces

qui a induit longtemps en erreur et qu'on doit enfin abandonner à la superstition juive. N'en soyons point étonnés; les Prolégomènes du savant P. Houbigant, comme s'exprime le journaliste de Trévoux, instru-

copies défectueuses? C'étaient celles, dit-il encore, qui s'éloignaient des nouvelles copies faites suivant les règles massoréthiques. Aussi tous les anciens mss. qu'on retrouva alors et qui n'avaient point cette conformité, furent-ils supprimés, déchirés, brûlés, enterrés ou détruits en différentes manières (*Idem*, *cap.* 1, *art.* 2, *pag.* 8 *et seq.*) *post Morinum in Diatribe elenctica*, *pag.* 92). Que tous ces paradoxes ne nous étonnent point. Le P. Houbigant s'appuie ici d'un prétendu décret de la synagogue, qui l'avait ainsi ordonné (*Vid. et cap.* 3, *art.* 3, § 1, *pag.* 110); mais qu'il ne spécifie point. En effet on peut hardiment le défier de pouvoir jamais produire un pareil décret. Il nous renvoie cependant au P. Morin, comme si l'autorité de ce savant, dont les écarts nous sont connus, était suffisante pour nous persuader que les Juifs eussent été capables d'autoriser par une décision si contraire à leurs principes religieux, des corrections manifestement fautives, introduites dans tous les mss. hébreux.

Je ne disconviens pas que Moïse ben Maimon (מרדכי תורה cap. 8, sect. 4) ne fasse mention d'un fameux ms. très célèbre en Egypte, qui renfermait les vingt-quatre livres de l'Ecriture, et qui venait de la correction de Ben-Ascher. Maimonides ajoute que ce ms., qui était à l'usage des Juifs de Jérusalem et du reste de la Palestine, servait de règle générale pour la nation. Que s'ensuivra-t-il de là? Ben-Ascher, ce président des écoles de la Palestine, aurait-t-il donc été assez ignorant pour laisser des fautes manifestes dans le texte qu'il était chargé de revoir? Manquait-il absolument d'autres anciens mss. hébreux et même très-corrects, sur lesquels il pût redresser les fautes de copistes? Maimonides lui-même, qui possédait si bien la langue de ses ancêtres, comme il conste par ses propres écrits, aurait-il également méconnu de telles erreurs, cet écrivain si instruit des antiquités de sa nation, et qui en a expliqué avec tant d'habileté les usages civils et religieux? Les autres savants de la nation qui furent en assez grand nombre du temps de Ben-Maimon, auraient-ils aussi tu un tel crime? Car dans tous les siècles les Juifs ont considéré de tel œil le moindre changement qu'on eût pu faire aux écrits de Moïse et des prophètes, et c'eût été en faire que de laisser à dessein des erreurs très-aisées à connaître. Se persuadera-t-on jamais que personne n'eût réclamé contre ces corruptions, pas même les Juifs caraïtes? Enfin, pour le dire en un mot, Ben-Nephtali, qui, du temps de Ben-Ascher, se trouvait à la tête des écoles de Babylone, intéressé, comme il l'était, à ne point permettre la moindre altération dans les livres sacrés, lui qui en donna alors une bonne révision sur d'anciens mss., eût-il gardé le silence s'il se fût aperçu de toutes ces prétendues erreurs qu'on attribue au ms. de la correction de Ben-Ascher, et dont se servaient tous les Juifs d'Occident?

C'en est assez. Le P. Houbigant a entrepris de soutenir une très-mauvaise cause. Il a voulu décrier tous nos mss. hébreux, ainsi que toutes nos éditions. Mais, puisqu'il assure que tous ces mss. que nous avons de nos jours ne doivent être considérés que comme un seul et même exemplaire (*idem*, *ibid.*, *cap.* 4, *pag.* 141 *et seq.*), quel usage en a-t-il donc pu faire lui-même dans son édition de la Bible? Tant qu'on ne découvrira point d'exemplaires hébreux, antérieurs aux corrections de Ben-Ascher, il est donc très-inutile de recourir de nouveau à nos mss. hébreux pour y puiser des leçons meilleures que celles que nous avons; si ces mêmes exemplaires qui nous restent, n'ont été copiés que sur des mss. tous dérivés d'un seul; savoir, de celui que corrigea Ben-Ascher.

Cependant notre docte oratorien a corrigé sur l'autorité de ces mss. plus d'un endroit du texte hébreu dans ses notes critiques. On ne peut trop lui applaudir d'avoir conservé, par exemple, les deux fameux versets du livre de Josué. Si toutes les diversités de leçons qu'il rapporte dans son édition étaient de cette nature et non uniquement appuyées sur son propre sentiment, on ne pourrait qu'admirer son travail et qu'applaudir à son zèle. Du moins devait-il être plus circonspect, et ne point assurer (*In hunc locum Josue*, *tom.* II, *pag.* 71) avec tant de hardiesse que les premières éditions de Venise ont rejeté ces deux versets en question. Celles que j'ai consultées moi-même, et que j'ai citées à dessein ci-dessus, l'édition donnée aussi par Félix de Prato, prouvent avec évidence la futilité de l'assertion du très-savant P. Houbigant.

Inférons de là contre le P. Houbigant lui-même que sa conclusion est entièrement fausse; car voici comment il conclut, en parlant de ces deux versets omis dans quelques-unes de nos éditions et dans quelques mss.: *Ut vel constet hoc unico exemplo, editiones sacri codicis primas, dico venetas, ad codicum deteriorum fidem fuisse factas. Etenim eosdem versus bonæ notæ codices non omittunt.* Idem, *loc. cit.*

Raisonnons pour un instant sur les propres principes de ce critique. Les bons mss., direz-vous, retiennent cette leçon; or est-il que les plus anciennes éditions, sans en excepter la première de Venise, faite par Bomberg, et même grand nombre de modernes ont conservé ces deux versets. Donc il est faux que ces différentes éditions aient été faites d'après d'aussi méchants mss. que vous l'assurez. Par conséquent nos éditions ne sont point telles que vous l'avez répété en cent endroits de votre ouvrage.

Je pourrais aisément relever d'autres inadvertances de notre docte critique. Par exemple, rien n'est moins vrai que ce qui est dit dans ses Prolégomènes au sujet de Jacob ben Chaïim, qu'il assure avoir été le premier qui fit imprimer la Bible en hébreu: *R. Jacob ben Chaïim, qui Biblia hebraica primus omnium typis mandavit* (*ibid.*, *cap.* 3, *art.* 2, *pag.* 94). Le P. Houbigant ajoute que c'est sur cette même édition de Venise, que se sont réglés tous nos éditeurs. Aussi ne doit-on pas s'étonner, continue-t-il, si nos Bibles imprimées sont toutes fautives. Mais cette assertion et la conséquence qu'il en tire sont absolument dénuées de preuves. 1° Le docte oratorien donne une date un peu trop récente à l'impression de la Bible hébraïque, puisqu'en parlant de cette même édition de Ben-Chaïim, il dit qu'elle parut à Venise en 1548 (*idem*, *cap.* 1, *art.* 2, *pag.* 20). Du moins devait-il dire 1547, 1549; car telle est la véritable date de cette édition qui n'en est encore que la seconde; la première, ainsi que je l'ai déjà observé, ayant paru en 1525-1526; Serait-ce que le P. Houbigant aurait voulu parler ici d'une autre ancienne Bible, imprimée à Soncino en 1488 par Abraham ben Chaïim? Il ne paraît pas cependant qu'il en ait eu connaissance. D'ailleurs il soutient que Jacob ben Chaïim est le premier qui publia la Bible hébraïque avec la Massore (*loc. cit.*, *pag.* 20): ce qui est exactement vrai, quoique ce ne fut qu'en 1525. Comme l'édition d'Abraham ben Chaïim est extrêmement rare, et que bien des écrivains la disent imprimée tantôt à Bologne, tantôt à Soncino, j'en vais transcrire ici l'épigraphe telle qu'elle est à la fin du Pentateuque dans l'exemplaire de la bibliothèque du prince Barberini: « Et completum est opus ministerii sanctitatis (nimirum) viginti quatuor librorum (ea) absolutione qua studuit propagare legem in Israel ornatissimus, gloria excellentiæ, rabbi Josue Salomon: videat semen, producat dies vitæ, Amen: Filius, gloriæ doctorum nostrorum, rabbi sapientissimi Israelis Nathan: vivat annis multis et bonis: hodie feria tertia, undecima mensis Jiar, anno 248, computi minoris, per manum minimi